SAMEDI 3 JANVIER 1846. — N° 2088. — 16e ANNÉE.

GAZETTE DU LANGUEDOC.

ABONNEMENTS datant du 1er et du 16 de chaque mois.		un an	6 m	3 m
	Dehors...	40	21	11
	Toulouse.	36	19	10
	Etranger.	48	25	13

ON S'ABONNE : Au bureau du journal, rue des Chapeliers, 13 ; chez SENAC ET DELBOY, libraires, à TOULOUSE. — AU DEHORS, chez les directeurs des postes. A PARIS, chez LEJOLIVET ET Ce, directeur de l'Office-Correspondance, place de la Bourse, 5.

Ce Journal parait tous les jours excepté le Lundi.

LES LETTRES TAXÉES SERONT REFUSÉES.

TOULOUSE, 3 Janvier.

BULLETIN PARLEMENTAIRE.

TROISIÈME SÉANCE.

La note tonique a été donnée à l'ouverture de la session, dans le discours officiel. MM. les présidents qu'on a entendus dans cette séance, et celui que l'âge a placé momentanément sur le fauteuil, et celui dont le nom est sorti de l'urne du scrutin, ont, dans une dynastique émulation d'insignifiance, lutté à qui se renfermerait le mieux dans les limites de ce ton.

M. Sapey a parlé de tout ce qui doit occuper la chambre dans cette session. A propos des chemins de fer, il a regretté que *l'impulsion trop vive* qui leur a été donnée ait *surexcité une spéculation désordonnée*. La légère agitation de mauvaise humeur qui a accueilli ces paroles, a prouvé que la machine n'avait pas été chauffée ailleurs que là où on se plaint un peu trop tard de cette impulsion.

M. Sapey, qui se tait le reste de la session, épuise son éloquence ce jour-là, et se croit dans l'obligation de dévider son écheveau dix minutes durant. Le fauteuil le met à l'abri des interruptions. Heureux privilége de l'âge !

M. Sauzet a réfugié, lui, sa filandreuse harangue sous la protection d'un nom fameux ; il a fait l'article nécrologique de M. Royer-Collard.

L'honorable président définitif a promis de se *dévouer sans relâche* au maintien des droits de la chambre, et en se rappelant la retraite précipitée qu'il effectua à la fin mémorable de la dernière session, l'assemblée a trouvé que la promesse était bien téméraire, l'expression un peu hasardée.

On lit dans la *Gazette de France*, du 30 décembre :

« On a remarqué hier à la chambre que les députés de toutes les nuances paraissaient aussi ennuyés que le public du rôle qu'on leur fait jouer, et l'assemblée, sous le poids de sa caducité, semblait dire : Quand nous dissoudra-t-on ?

On dissoudrait la chambre qu'on ne la rajeunirait pas. Ce n'est pas tant l'assemblée qui est vieille que la machine parlementaire dont elle fait partie. C'est cette fiction de représentation, cette majorité faite sous l'influence du pouvoir à l'aide de la corruption et de l'arbitraire, c'est cette opposition dirigée par un compère, tenue en échec par l'appât des portefeuilles, votant, pour les obtenir, tout ce qu'on lui demande au nom de la dynastie, depuis les fonds secrets jusqu'aux bastilles, et faisant au ministère une guerre de chicane pendant qu'elle livre toutes les libertés, toutes les garanties, tout l'argent de la France..... Voilà ce qui est vieux et caduc, voilà le rôle qui fatigue la chambre elle-même, voilà ce qui ne peut se prolonger.

Ce n'est donc pas un renouvellement de la chambre qui remédierait à l'épuisement des députés et à la lassitude publique, c'est une autre loi électorale, ou plutôt c'est le retour de la France aux conditions de la vraie liberté et à la sincérité du système représentatif. Qu'on assemble donc la nation dans toutes les communes de France, qu'on fasse venir au Palais-Bourbon les délégués des contribuables, qu'on écoute les vœux des populations représentées par ces délégués ; la vie rentrera bientôt dans ce palais législatif, qui n'est plus maintenant qu'un tombeau ; elle se répandra dans le gouvernement, dans les lois et dans les affaires. Nous verrons reparaître de grands orateurs, de grands ministres. L'Europe sera de nouveau attentive aux paroles qui exprimeront les idées et les sentiments de la France ; la lumière qui rayonnera de la tribune éclairera le monde, et le nom français retrouvera le respect et l'admiration de tous les peuples.

La réforme serait la mort pour le monopole, mais elle serait la vie pour la France. Notre nation est toujours grande, généreuse, passionnée pour la liberté et pour la gloire ; mais elle a besoin d'une représentation vraie pour manifester sa grandeur. »

L'*Esprit public* déclare qu'il ne faut plus se faire illusion, et que la Chambre est décidément inféodée au ministère :

« L'événement de la journée justifie suffisamment l'appel fait aux opinions nationales par le parti réformiste. Non, une chambre désormais partagée dans ses grandes divisions entre deux personnages tels que M. Guizot et M. Thiers, qui concentre ses espérances sur l'une ou l'autre de ces têtes, ne représente ni l'intelligence, ni le progrès du pays.

» La réforme ! la réforme ! voilà l'irrésistible et permanente conclusion qu'il faut tirer de cette lamentable décadence. La chambre ne représente ni les électeurs ni le reste de la nation.

» Les électeurs ! en 1842, le ministère n'a même pas osé leur avouer ses candidats. M. Thiers a jugé imprudent de se produire par une manifestation devant eux.

» Les députés ! après trois ans de législature, les voici divisés en deux camps, la grande majorité pour M. Thiers ; que représentent ils donc ? ce n'est point l'opinion des électeurs, ce n'est point non plus celle de la France.

» Quant au ministère, le voilà consolidé. Nous ne nous en affligeons pas, non par un sentiment pessimiste qui nous porterait à faire sortir le bien de l'excès du mal, mais parce que dans la constitution de la chambre nous ne voyons guère pour le remplacer que des équivalents.

» Or, pendant qu'il va vivre, la politique va se simplifier, les drapeaux vont se trancher et les équivoques devenir moins faciles. Réformiste ou anti-réformiste, il n'y aura point de milieu entre ces deux partis. Voilà une formule nette et claire pour les électeurs ; les élections donc, voilà quel doit être le seul travail et le seul but de la tribune et de la presse de la réforme.

» Quant au ministère, les chemins lui sont ouverts ; il est maître de la place parlementaire ; il lui reste à y planter son drapeau, le drapeau de la session. Il n'a plus de prétextes désormais pour se refuser aux ordres du Château ; ce drapeau, s'il ne veut pas le prendre, on le lui mettra par force dans les mains, c'est la loi de dotation. »

DIFFÉRENCE DES DEUX SITUATIONS EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

Sous ce titre, la *Nation* publie le remarquable article suivant :

« Au point de vue de la réforme, la France diffère essentiellement de l'Angleterre.

Dans ce dernier pays, la réforme est demandée et organisée contre une aristocratie propriétaire du sol et maîtresse du gouvernement.

L'Angleterre, en effet, en dépit de ses vieilles chartes et de son fameux bill des droits, et malgré ses formes constitutionnelles, n'est point, comme la France, la terre du droit commun ; elle est devenue, depuis la conquête des Normands, la terre du privilége qui domine le ministère, les deux chambres, les cours de justice et les administrations supérieures des comtés.

L'Anglais a l'air d'être le citoyen d'un état libre ; il est même au-dessous d'un sujet de la monarchie absolue, puisqu'il est la matière exploitée d'une aristocratie qui le taille à merci.

Cette aristocratie le dévore ; nous n'en voulons pour preuve que ce qui se passe aujourd'hui de l'autre côté du détroit.

Serait-il possible de rencontrer dans l'histoire des peuples, une autocratie assez osée pour prélever un énorme revenu sur les denrées de première nécessité qui servent à l'alimentation des classes pauvres et laborieuses, c'est-à-dire de la masse du peuple ?

Voilà ce que fait pourtant l'aristocratie anglaise à la face du ciel ; elle prohibe l'introduction des blés étrangers pour vendre à ses *serfs* anglais le sien plus cher ; qu'importe qu'ils soient exposés aux horreurs de la famine, pourvu qu'elle jouisse, comme par le passé, de l'existence la plus confortable !

L'aristocratie anglaise n'a pas reculé même devant les intempéries des saisons qui ont amené des récoltes désastreuses ; elle est restée sourde aux souffrances de tout un peuple ; quand le cri déchirant de la faim, ce cri accusateur, s'élevait de tous côtés autour d'elle, l'aristocratie anglaise a fermé son cœur à tout sentiment d'humanité.

Il faut plaindre l'Angleterre de porter le joug d'une pareille aristocratie, qui remonte, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, à la conquête des Normands.

On sait, en effet, que Guillaume-le-Bâtard, après avoir vaincu le roi saxon Harold, distribua à ses guerriers les terres des vaincus : ainsi se forma, dès le règne de Guillaume, cette aristocratie territoriale qui s'est maintenue jusqu'à nos jours, à travers toutes les phases de fortune de l'Angleterre.

Ce fait est incontestable, car toute l'histoire moderne de ce pays en dépose, car tous les faits et gestes de la nation anglaise n'ont été que les faits et gestes de cette aristocratie, car la terre anglaise est encore la propriété de dix-huit à vingt mille familles.

La France n'a point à lutter contre une aristocratie de ce genre, on ne trouve plus chez elle que des titres honorifiques, bien inoffensifs ceux-là pour le principe d'égalité ; il faut même dire que l'ombre même du privilége nobiliaire n'existe plus en France, puisque l'usurpation même de ces titres n'a plus de prescription pénale.

Le mouvement de 1830 a été une seconde édition du mouvement de 1789, en ce sens qu'il a tourné contre les vœux et les intérêts de la nation.

Il y a seulement cette différence entre les deux époques, que 89 livra successivement la France à l'anarchie de 1793, à l'ignoble juste-milieu directorial, au despotisme glorieux, mais dur de l'empire, et aux traîtrises doctrinaires qui ont enlacé la royauté et la nation dans le même filet, tandis que 1830 a livré seulement le pays à un système d'arbitraire légal qui a pris, dès son début, pour soutenueurs, les plus compromis de la mauvaise queue de tous les régimes déchus.

Aujourd'hui, la situation de la France est nettement dessinée ; elle n'a rien obtenu de ce que les exploitants actuels lui avaient promis après juillet, en leur qualité de constituants. Toutes les garanties de liberté lui ont fait défaut ; toutes les misères de l'arbitraire légal lui sont venues ; bref, la France peut demander aujourd'hui à ceux qui lui refusent son droit de suffrage : où sont ces principes constitutifs, et cette souveraineté nationale si solennellement proclamés dans la journée

---

FEUILLETON DE LA GAZETTE DU LANGUEDOC.

La jurisprudence récente de la cour de cassation, continue de porter ses fruits. Nous recevons de M. Regambert, la lettre suivante, que nous faisons suivre de l'article qu'il nous avait précédemment envoyé :

Monsieur le rédacteur,

Des raisons entièrement étrangères à toute espèce de partialité, vous ont sans doute empêché jusqu'ici, de faire insérer ; dans votre journal, ma réponse aux articles relatifs à la séance du Jockey-Club, du 14 de ce mois. C'est dans votre journal, Monsieur le rédacteur, que j'ai été le plus maltraité, par M. le docteur Emile Combes ; et c'est aussi dans vos colonnes que vous devez admettre ma réponse ; car vous ne voudriez pas qu'on pût vous accuser d'avoir permis l'attaque et d'avoir empêché la défense.

Aussi, Monsieur le rédacteur, j'ose croire que les articles publiés dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne*, et signés de moi, paraîtront tout entiers, sans interruption, dans vos plus prochains numéros ; vous savez, d'ailleurs, que la nouvelle disposition de la loi, me donne le droit de l'exiger.

Agréez, etc.

Am. REGAMBERT, dr-médecin.

Escatalens, le 26 décembre 1845.

Monsieur,

J'ai foi en votre impartialité, et je vous adresse avec confiance ma réponse aux divers articles qui ont paru dans les journaux de Toulouse, relativement à la séance qui eut lieu, dimanche dernier, dans les salons du Jockey-Club ; séance destinée aux épreuves sur le magnétisme animal.

J'aurais voulu pouvoir vous adresser plus tôt cet article ; mais les journaux de Toulouse ne m'étant parvenus que deux jours après leur publication, j'ai été forcé d'attendre jusqu'à ce moment.

Obligé d'entrer dans quelques détails préliminaires, pour que mes lecteurs puissent bien me comprendre, et, ces détails devant occuper une assez grande place dans les colonnes de votre journal, j'ai retardé jusqu'à demain l'envoi de mon compte-rendu, auquel j'espère que vous voudrez bien accorder la même faveur qu'à ce premier article, que je vous prie d'avoir la complaisance de faire insérer dans votre plus prochain numéro.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, etc.

Amable REGAMBERT, d.-m.

Le 20 décembre 1845.

MAGNÉTISME ANIMAL.

Avant tout, nous répondrons en quelques mots : — A M. le rédacteur de l'*Emancipation*, que nous ne pensions pas l'avoir blessé si profondément, en accusant le magnétisme de jonglerie ; mais sa colère si partiale le trahit et l'égare ; dans son article trop imprégné d'animosité, il ne raconte pas ; il veut se venger, et ce n'est pas le moyen d'être vrai.

A M. le rédacteur de la *France Méridionale* : que, s'il est difficile de lui faire comprendre, il est, en revanche, bien facile de lui faire voir et croire ; que nous lui croyons de la conscience ; que l'inexactitude de son compte-rendu doit être attribuée à la faiblesse de sa perspicacité plutôt qu'à sa mauvaise foi ; que nous pensons qu'il y va assez bonnement, et que nous lui promettons d'avance une place dans le royaume de la béatitude.

A M. le docteur Gaussail (*Journal de Toulouse*) : que ses souvenirs ne sont pas fidèles, puisqu'il dit : « Des conditions ons été posées ; *les unes ont été acceptées*..., etc... .. M. Gaussail sait très bien que M. Laurent n'a accepté aucune de nos propositions, qu'il les a toutes rejetées avec colère ; et chacun jugera, après nous avoir lu, si elles étaient ridicules ; que nous sommes étonné que M. Gaussail n'ait pas mieux compris que les autres le véritable sens de notre lettre ; qu'il n'ait pas expérimenté souvent lui-même, pour acquérir des certitudes, surtout ayant si fréquemment l'occasion de voir M. Laurent et mademoiselle Prudence. M. Gaussail nous paraît être de très-bonne foi ; mais il nous semble qu'avec un talent si peu ordinaire, une érudition si distinguée, il s'est laissé par trop facilement convaincre, ou tout au moins persuader.

A M. le docteur Combes (*Gazette du Languedoc*), que nous sommes loin de lui accorder la même sincérité : qu'il manie la satire avec beaucoup d'esprit, sans doute ; mais que mille malices spirituelles ne valent pas, pour prouver, une seule bonne raison. Que nous avons connu, à Paris, un docteur qui avait l'habitude de déguiser le vrai avec plus de malignité, peut-être ; ce qui ne l'empêcha pas d'avoir fort souvent tort, et, à cause de son esprit léger, quoique piquant, d'être, par ses rares clients, surnommé *le docteur Muguet*.

Qu'on juge du degré de confiance que l'on doit accorder au compte-rendu de chacun de ces messieurs.

— D'après M. Combes (voir la *Gazette du Languedoc* du 17 décembre, toutes les expériences ont à peu près réussi. Une seule a échoué, parce que M. Laurent était *nécessairement* dans l'impossibilité de communiquer sa pensée à la somnambule.

— D'après la *France Méridionale* (15 décembre), une seule expérience a été *moins heureuse* que les autres, parce que toutes les circonstances contrariaient *le fluide voyageur*. On voit que M. le rédacteur est toujours extrêmement naïf.

— M. le rédacteur de l'*Emancipation* est plus colérique. « *Les expériences*, dit-il brusquement, dans son numéro du 16, *ont eu lieu, comme à l'ordinaire, c'est-à-dire, en somme, ont assez bien réussi.* »

— Mais voici M. Gaussail qui nous dit, avec plus de franchise, dans le *Journal de Toulouse*, du 16 décembre : « *On s'est animé de part et d'autre, et les expériences ont ÉCHOUÉ ou incomplétement réussi.* »

Voici maintenant le récit détaillé de tous les faits qui sont liés à la séance du 14. Nous serons narrateurs fidèles, et nous opposerons notre bonne foi et notre franc-parler à l'aigre partialité des articles qui ont paru déjà sur le même sujet. Qu'on nous démente si nos assertions ne sont point l'expression de la vérité ; nous saurons, du reste, les faire attester au besoin.

Le 2 décembre, nous assistions, à Toulouse, dans la salle de la Société-Philharmonique, à des expériences de magnétisme animal, faites par M. Laurent sur Mlle Prudence. Nous ne pouvons nous empêcher de le redire : ce fut avec étonnement que nous vîmes accepter, *comme concluantes*, des expériences qui n'étaient point à l'abri des tours d'adresse, ni du plus aisé compérage.

Après avoir beaucoup étu lié le magnétisme animal dans l

de juillet ?

Un moyen reste à la France, un seul, mais efficace, pour rentrer dans toutes les conditions de liberté, d'ordre et de force ; ce moyen consiste à dépouiller les bourgs-pourris du monopole du droit de suffrage, pour le remplacer là où il aurait dû toujours être, dans la nation assemblée : le droit de suffrage, en effet, est la pierre de touche à laquelle il est facile de reconnaître une nation libre de celle qui ne l'est pas.

C'est, en conséquence, à la réforme qu'il faut recourir, à cette infusion de l'esprit national dans les veines du corps politique ; la réforme saura bien enlever à la représentation son caractère fictif pour lui rendre son caractère de vérité. »

L'AMBASSADEUR DE MAROC.

Entre autres renseignements curieux donnés par le *Journal des Débats*, sur ce personnage, nous citerons ceux-ci :

« Généralement, dans le Maroc, comme dans tous les pays musulmans, les personnes de la classe aisée prennent plusieurs femmes. Mais, par une heureuse exception, les habitants de Tetuan ne se permettent qu'une seule femme ; aussi le lien de famille est-il là beaucoup plus fort et plus sacré qu'ailleurs. La tendre affection des frères les uns pour les autres en est une des conséquences. L'ambassadeur de Maroc, Sid-el-Hadj-Abd-el-Kader-Ben-Mohammed-Achache n'a donc qu'une seule femme, il est père de trois enfants.

» Il a trois frères : Sid-el-Hadj-Adallah Ben-Mohammed-Achache, âgé de vingt-trois ans, marié, et ayant un enfant ; c'est lui qui va gouverner la province pendant l'absence du pacha. Sid-Abd-el-Rhaman Ben Mohammed-Achache, âgé d'environ vingt ans, et Sid-Mohammed-Achache; âgé de quatorze ans.

» Sid-Abd-el-Kader et Sid-Abdallah ont tous deux le titre de hadj, comme ayant déjà fait le pélerinage de la Mecque.

» Le sultan parle des autres pachas de l'empire comme de fonctionnaires qu'il fait et défait selon son bon plaisir ; mais quant aux quatre fils de Sid-Mohammed, « ce sont mes enfants. » dit-il souvent à ceux qui l'entourent. Et lors de l'audience particulière qu'il a dernièrement accordée à M. Léon Roches, chargé d'accompagner l'ambassadeur en France, il le lui recommanda dans les termes les plus affectueux, « car celui-là, répétait-il, est mon fils bien-aimé. » Et ce n'est pas seulement au cœur de l'Empereur, mais à celui de tous les Arabes, que le jeune pacha est si cher. Il jouit déjà parmi eux d'une grande renommée. Ils le regardent avec espoir, et, dans leur langage poétique, l'appellent *djouhra*, c'est-à-dire la *perle*.

« La population de Tetuan a conservé de nombreuses traces de son origine ; les souvenirs et les traditions de l'Espagne s'y trouvent à chaque pas, dans les mœurs et jusque dans les noms. « Souvent, disent les frères du pacha, nous rencontrons » des Espagnols portant les mêmes noms que nous, venant » de ces mêmes villes de l'Andalousie, d'où nos pères sont » sortis. Ce sont, sans doute, nos parents, les descendants de » rameaux de nos familles restées dans le pays et devenus Es» pagnols. »

» Les Achache ont, dans leurs idées et dans leurs manières, quelque chose d'aristocratique et de chevaleresque qui les élève au-dessus des habitants des autres parties du Maroc, et rappelle à l'esprit, bien plutôt la Cour de Grenade, que celle de Fetz. Les noms de Grenade et de Cordoue vibrent encore au fond du cœur des illustres réfugiés. Ils deviennent tristes lorsqu'on parle de cette splendeur perdue.

» La constitution de leur maison est encore aujourd'hui toute féodale. On voit souvent le pacha assis dans un coin de sa cour, et recevant l'hommage de ses officiers et des principaux habitants de la ville. Les plus considérables venaient lui baiser l'épaule ou la main ; les autres approchaient, selon leur importance, à trois pas ou six pas environ, et le saluaient en invoquant Dieu pour la conservation de ses jours. Tout cela n'est point une vaine étiquette, mais une forme d'expression de sentiments bien vrais. On joue le respect : on joue difficilement l'amour.

» Le service personnel du pacha est fait par des officiers d'un rang élevé. Les pères de ces officiers avaient servi ceux des Achache. Ils sont nés dans la maison. et ils continuent de servir les fils. Ainsi, par exemple, c'est un officier commandant de cent hommes qui veille à la préparation de la nourriture du pacha; un autre officier lui présente les plats ; d'autres ont le service de la chambre ; et lorsque ces hommes, qui rappellent les officiers de bouche et les chambellans du moyen-âge, passent par la ville, on exécute avec empressement tous leurs ordres, et on leur baise les mains. Les Achache se regardent comme les pères et les pasteurs de tout ce troupeau, et on leur rend un dévoûment et un respect dont tout le monde est frappé, et dont nos vieilles légendes rappellent seules l'idée chez nous.

» Hélas ! il ne faudrait pas juger le Maroc d'après le Tetuan et la chevaleresque maison des Achache. Ce n'est là qu'une heureuse exception circonscrite dans une seule ville.

» Au moins l'Empereur a fait preuve de bon goût en choisissant, pour nous l'envoyer, ce qu'il avait de mieux dans son empire, sa *perle*, comme disent les Arabes. »

Nous avons donné les noms des personnes mortes et de celles qui se sont sauvées dans le naufrage du ***Papin***. Voici sur cet affreux événement des détails que l'abondance des matières nous a empêché de transcrire hier :

« Partie de Cadix le 5 décembre, à deux heures après midi, la corvette à vapeur le *Papin*, destinée pour le Sénégal, avait fait route jusqu'au moment de son échouage S.-O. demi O.

La mer avait été belle pendant les journées des 5 et 6, et ce n'est que la nuit suivante que le vent, passant à l'ouest, fut d'une force et d'une violence extrêmes. Le samedi 6, à onze heures et demie du soir, le navire fit côte à neuf milles au nord de Mazagan, sur un fond de sable, à deux ou trois encâblures au plus de terre.

Le commandement de machine en arrière ne put être exécuté, les aubes étant déjà ensablées ; cependant le navire résista pendant trois heures aux violentes secousses que lui imprimait une mer excessivement grosse.

A quatre heures du matin, le navire était plein d'eau, son pont balayé par la mer.

A cinq heures, la cheminée tombait et écrasait plusieurs personnes dans sa chute.

A cinq heures et demie, M. Marey-Monge, consul de France à Mogador, qui se trouvait à l'extrême arrière du navire, fut lancé par une lame dans la cale et y périt. M. Dieul, lieutenant de vaisseau second, éprouvait, quelques instants après, le même sort.

Plusieurs personnes s'élancèrent alors à la mer pour saisir les débris des embarcations dont le navire était entouré, ou tenter de se sauver à la nage. La plupart périrent. Ce ne fut qu'après des efforts désespérés que quelques-unes parvinrent à Azimour, village situé à trois milles au nord du lieu où le *Papin* avait fait côte. Celles-ci trouvèrent, sur la plage, des Marocains qui vinrent avec empressement à leur aide. L'un d'eux donna son burnous à M. Du Bourdieu, commissaire ordonnateur à Gorée, passager sur le *Papin* ; et des chameaux chargés de broussailles étant arrivés là, les Arabes allumèrent, avec des marques de vive sympathie, un grand feu pour réchauffer les naufragés.

A onze heures du matin, les personnes qui avaient réussi à se sauver à terre n'étaient qu'au nombre de trente. Le grand mât du navire, qui jusque-là avait résisté, bien que le *Papin* fût coupé en deux, à l'arrière des tambours, s'abattit en écrasant dans sa chute une trentaine de personnes.

Inspirés par un généreux dévoûment, les sieurs Donesnard, second maître canonnier ; Mirabeau, second maître de manœuvre; Desforges et Natalini, matelots, et Royol, voltigeur au 3e régiment de marine, tous déjà parvenus à terre, armèrent, avec l'autorisation de M. Du Bourdieu, la Baleinière jetée à la côte, pour tenter de sauver les personnes encore vivantes sur le navire. Ils franchirent avec cette embarcation les deux premiers brisants; mais, au troisième, ils furent chavirés et jetés à la côte, où ils revinrent heureusement.

Cependant M. Redman, agent consulaire d'Angleterre à Mazagan, et le nôtre, parti le matin même pour Rabat, avait appris qu'un navire français s'était jeté à la côte. Il rebroussa aussitôt chemin et arriva sur le lieu du sinistre.

Après avoir pourvu avec la plus active sollicitude aux premiers besoins des naufragés réunis à terre, M. Redman usa de son influence pour engager les Arabes à se rendre à bord et à amener les malheureux qui s'y trouvaient. Les Arabes ont montré dans cette déplorable circonstance autant de courage que d'humanité. En moins de deux heures ils ont ramené 44 personnes à terre, les portant sur leurs épaules, et nageant par une tempête encore affreuse.

Après s'être assuré, par trois envoyés différents, qu'il n'y avait plus une seule personne vivante à bord du *Papin*, et après avoir fait donner la sépulture à huit corps arrivés à terre, M. Redman conduisit tous les naufragés à Mazagan, où les soins les plus empressés, les plus attentifs leur furent prodigués, tant par lui que par ses frères.

Les lettres reçues aujourd'hui de Mazagan ne tarissent pas sur les éloges que méritent l'admirable conduite de M. Redman. Quarante-quatre personnes restées sur le navire lui doivent certainement la vie, et celles même qui étaient parvenues à terre lui ont dû également leur salut, dans l'état de souffrance et de dénûment où il les a trouvées.

Lorsque la nouvelle de l'échouage du *Papin* est parvenue à Gibraltar, sir Frédéric Nickolson, commandant des forces navales britanniques, s'est empressé d'écrire à notre consul pour lui offrir d'envoyer sur les lieux le navire à vapeur anglais le *Flamer*, porter les secours nécessaires. Le *Flamer* est en effet parti aussitôt pour Mazagan. Le vaisseau du roi l'*Espadon* a dû également partir le 20 de Cadix pour s'y rendre.

M. Redman a établi une garde de trente hommes pour veiller, autant que possible, au sauvetage d'une partie du matériel.

M. Marey-Monge, consul à Mogador; M. Fleuriot de Langle, commandant du navire ; tout l'état-major du bâtiment, à l'exception de M. de Saint-Pierre, volontaire, ont péri, avec à peu près la moitié de l'équipage ; en tout, 75 morts.

76 personnes ont été sauvées.»

— Le *Papin* était de la force de 160 chevaux, et avait été construit sur le modèle du *Sphinx*.

La machine avait été fournie par l'industrie anglaise, la coque sortait des chantiers de l'Indret. Le *Papin* fut constamment employé au transport des troupes et de la correspondance dans la Méditerrannée. Il a encore ce point de similitude avec le *Sphinx*, qui s'est également perdu sur la côte africaine.

VERS A PLACER AU FRONTON DE LA BOURSE.

Il est trois portes à cet antre :
L'espoir, la ruine ou la mort.
C'est par la première qu'on entre,
C'est par les deux autres qu'on sort.

CHRONIQUE LOCALE

M. Clausade, capitaine] attaché à l'état-major de la 10e division militaire, vient d'être nommé conseiller de préfecture du département de la Haute-Garonne, en remplacement de M. Tajan, décédé.

M. Noulet, professeur d'agriculture, ouvrira son cours le mardi 6 janvier prochain, à onze heures, dans la salle spécialement affectée par la ville à cet enseignement, rue Saint-Antoine-du-T, 22, et continuera ses leçons les mardi et vendredi de chaque semaine, à la même heure.

Nous recevons la lettre suivante avec prière de l'insérer :

A Monsieur le Rédacteur de la Gazette du Languedoc.

Monsieur le Rédacteur,

M. l'abbé Feuillerat, curé à Landorthe, vient d'être nommé, par Mgr l'archevêque, à la cure de Sengouagnet.

Les habitants de Landorthe ne veulent pas se séparer de leur respectable pasteur, sans lui donner un témoignage public de leur estime et de leur affection. Ils emploient la voie de votre journal, dévoué à tout ce qui tient à la religion, pour lui exprimer des regrets, hélas ! impuissants à le retenir, et une sympathie qui ne se démentira jamais.

Landorthe, le 1er janvier 1846.

FAGES, maire, PREBOST, adjoint, BORDATGES, percepteur, LACHAUME, ABADIE, LACHAUME, BARRAC, FOCH, ARTIGUES, BARON, PERBOST, SABOULARD, FOURMENT, GREMOND, BOSC, CHAMPREAU, ADOUR, SALES, DARBON, PERBOST, LABATUT, BORDATGE, ex-maire, etc.

---

livres (pardon à M. le docteur E. Combes), nous avions déjà expérimenté nous-même un assez grand nombre de fois : et, *toujours*, lorsqu'il nous avait été permis d'écarter la possibilité du compérage et de l'adresse, nous avions trouvé les somnambules en défaut, et quelquefois les magnétiseurs, un surtout qui occupait une des positions les plus honorables de la société, en *fraude évidente*.

Nous résolûmes donc d'essayer si Mlle Prudence serait plus heureusement lucide que ses devancières.

M. Laurent demandait une personne qui eût été le témoin d'une scène tragique, et qui put se la représenter énergiquement. Nous avions vu, au milieu d'un orage affreux, sur les Apennins, un homme frappé par la foudre à quarante pas devant nous. Ce fut un tableau assez terrible pour qu'il nous fût aisé de nous le représenter fortement, avec toutes ses sombres couleurs. Nous nous présentâmes donc à M. Laurent, qui nous pria d'écrire le sujet de la scène dont nous devions nous pénétrer vivement. Il nous mit ensuite en rapport avec la somnambule, se recueillit, et dirigea son influence par sa puissante volonté ; les muscles de la face et du cou de Mlle Prudence se contractèrent visiblement, sa tête trembla ;..... mais tout se bornait là.... Ce fut en vain que M. Laurent excita la somnambule à plusieurs reprises, ce fut en vain qu'il s'impatienta, qu'il dit *à haute voix*, que déjà, dans la séance précédente, on l'avait soumise à la même expérience ; ce fut en vain que je lui adressai la question : — Que voyez-vous ? — Mlle Prudence ne fit que balbutier quelques mots vagues : — Je vois des hommes.. — Je vois deux hommes. — Je vous vois parce que vous y êtes. — Et elle répondit encore à une dernière question : — Je vois des hommes. La lucidité ne put lui faire voir autre chose ; et, pourtant, j'avais bien présent à mon imagination, cet homme qui gravissait une côte escarpée, j'entendais le fracas du tonnerre, je voyais les éclairs, les nuages qui se heurtaient ; et enfin la foudre qui, déchirant la nue, se précipite comme un serpent enflammé sur le malheureux qui tomba roide mort.

Fort de notre conviction, et surtout après avoir lu les différents articles, sur le magnétisme animal, publiés dans les journeaux de la ville, nous primes la résolution de provequer des épreuves qui pussent être concluantes. Pour faire consentir M. Laurent, il fallait frapper un peu fort ; et notre lettre fut portée le cinq décembre aux bureaux de la *Gazette du Languedoc*. Elle fut insérée dans le no du 9.

Cette lettre fut accueillie dans Toulouse de diverses manières : avec joie, par ceux qui virent, dans ce défi, l'espérance de voir mettre un terme à ce qu'ils considèrent comme une jonglerie ridicule ; avec plaisir aussi par ceux qui doutaient encore, et qui auraient là une belle occasion pour dissiper leurs indécisions; avec une sorte d'anxiété et de dépit inquiet par ceux qui voyaient dans le magnétisme un moyen de distractions plus ou moins orthodoxes ; avec colère, par ceux qui le considéraient déjà comme une rapide spéculation ; enfin, avec un courroux fanatique, par ceux dont l'imagination ardente avait été séduite par les fantastiques du prétendu somnambulisme magnétique.

Notre lettre nous avait donc attiré quelques sympathies, il est vrai, mais aussi beaucoup de ressentiments.

Monsieur Laurent n'ignorait pas toutes ces impressions résultant de la forme et surtout de l'interprétation de notre lettre. Aussi, en roué stratégiste, choisit-il, pour soutenir la lutte, les salons du Jockey-Club. Là, en effet, il devait se trouver entouré des adeptes les plus enthousiastes de ses théories, des plus chauds partisans de sa doctrine. Ce terrain était bien celui qui lui convenait le mieux pour conserver quelques chances, sinon de victoire, du moins de résistance ; ce n'était pas généreux, nous dirons même que ce n'était point habile, car il trahissait ainsi ses craintes ; mais c'était bien le fait d'un homme expérimenté qui, à tout prix, ne voulait point se laisser battre.

Que MM. les membres du Jockey-Club nous pardonnent ces détails ; ils sont nécessaires pour l'intelligence de ce qui va suivre. Nous espérons que ces messieurs voudront bien ne pas croire que nous ayons l'intention de porter contr'eux la moindre plainte, car nous devons déclarer que nous avons été enchantés de la politesse exquise et de l'urbanité parfaite avec lesquelles quelques-uns d'entr'eux ont fait les honneurs de leurs salons.

Tandis que, fort paisiblement, nous faisions la tournée de nos malades, circulait dans Toulouse le bruit, *sans doute répandu avec intention*, que nous devions à chaque expérience de M. Laurent, *démontrer le mode de charlatanisme auquel elle était liée* ; c'est-à-dire, à chaque épreuve, désigner un compère ou découvrir quelque *ficelle*, expression généralement admise en cette occurence. Quelques-uns disaient que nous avions exercé un sujet mâle ou femelle, auquel nous devions faire exécuter tous les tours de Mlle Prudence, sans le secours du magnétisme, comme le fait le jeune homme dont il est question dans la *Presse* du 1er décembre. Ce dernier moyen eut été beaucoup plus aisé que le premier et aurait présenté bien moins d'inconvénients ; mais nous avouons notre insuffisance, et notre ignorance absolue de ces tours de jonglerie ; et, d'ailleurs, il n'aurait pas été concluant, car on aurait bien pu nous dire : Tout ce que vous faites là ne prouve pas que M. Laurent n'obtient point, par l'influence magnétique, les effets que vous obtenez par des tours de passe-passe.

Revenons au premier moyen, auquel on s'attendait généralement.

Cette manière d'interprèter notre lettre est-elle bien franche? Nous sommes tenté de croire qu'on y a mis un peu trop de bonne volonté ; et, dans le cas contraire, elle nous paraît un tant soit peu irréfléchie. On n'a donc point voulu comprendre qu'il nous faudrait, pour cela, connaître non-seulement toutes les *ficelles* que M. Laurent met en usage, mais encore toutes celles qu'il pourrait employer, c'est-à-dire, qu'il nous faudrait être une infinité de fois plus expérimenté et plus roué que lui. Croit-on qu'il existe un seul prestidigitateur, quelqu'habile qu'il soit, qui voulût se charger de *démontrer* tous les tours de ses confrères ? Non, sans aucun doute.... Et quant au compérage, nous supposons que nous eussions aperçu celui qui aurait bien voulu remplir cette récréative fonction, aurions-nous pu être assez imprudent pour aller lui dire : c'est vous, monsieur, qui êtes le compère ; et, si nous l'avions désigné, quel est celui qui l'aurait supporté patiemment ? Tel n'était point notre projet.

Il y avait une manière bien plus naturelle d'expliquer le sens de notre lettre ; et c'était la seule vraiment rationnelle..... Nous avions dit : nous offrons de *prouver*, et non pas de *démontrer*.

Si, en nous mettant à l'abri des tours d'adresse et du compérage, nous avions fait manquer les expériences de M. Lau-

RETRO

CAISSE D'EPARGNES ET DE PRÉVOYANCE
DE TOULOUSE.

Bureau ouvert chaque Dimanche, de 1 à 3 heures, rue Boulbonne, 16 (à côté de la borne-fontaine). — Du 28 décembre 1845, 23 nouveaux déposants. — Recette 28,576 fr. 25 c. — Du 29 décembre. — Remboursements, 23,395 fr. 40 c. — Reste, 5,715 fr. 85 c.

Le directeur de service,
A. MEYRAN.

AVIS. — Les déposants sont prévenus que le conseil des directeurs a fixé à 4 0/0 l'intérêt des dépôts pour l'année 1846.

NOUVELLES DIVERSES.

PROVINCES.

Par ordonnance du 24 décembre, sont nommés président du tribunal de première instance de Pau (Hautes Pyrénées), M. Mondiet, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, en remplacement de M. Coulomme, décédé.

Juge au tribunal de première instances de Cahor (Lot), M. Dolord, ancien substitut, juge de paix du canton de Casal, en remplacement de M. Burgère, décédé.

M. Fournes, juge au tribunal de première instance de Lavaur (Tarn), remplira les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Barbe, nommé président.

Une ordonnance du roi nomme président du tribunal de commerce d'Albi, M. Gisclard (J.-J.), en remplacement de M. Lacombe (Etienne). Juges au même tribunal : MM. Soulages (Etienne), Esperou (J.-Antoine.) Suppléants : MM. Larroque (Polycarpe), et Seguier (J.-B.)

Juge au tribunal de commerce de Montauban, M. Pech (Antoine), en remplacement de M. Malevigne, et M. Boulou, en remplacement de M. Fey. Suppléants : MM. Marty-Bagel et Doumerc fils.

— La deuxième chambre de la cour royale de Rennes, par arrêt rendu vendredi dernier, a ordonné la radiation de trois fonctionnaires publics à Redon, inscrits par le préfet sur la liste électorale,

Cet arrêt, conforme aux conclusions de M. Madier de Montjau, honore l'impartialité des magistrats qui y ont pris part.

— On écrit du département du Jura que, dimanche dernier, 14 décembre, les habitants des montagnes qui avaient à venir à la foire de Salins, ont dû remplacer la voiture par le traîneau. Pendant la journée du lundi, le temps a été si mauvais et le vent tellement violent dans ces parages, que le contrôleur des contributions directes de Pontarlier et le percepteur de Bannans, en tournée de patentes pour l'exercice 1846, ont failli rester au milieu des neiges. Longtemps égarés, ils ont erré à travers les territoires et les marais de la Rivière et de Bannans. Ils n'ont dû lour salut qu'à la force et à la vigueur du cheval attelé à leur traîneau. La pluie ayant succédé à la neige dans la journée du mardi, mercredi au matin, Nozeroy formait une île. Les vieillards assurent n'avoir jamais vu autant d'eau dans les deux bassins qui longent les deux côtés de cette ville; ils estiment qu'elles s'élevaient à trois mètres audessus du point le plus haut où elles soient arrivées précédemment.

— Un éboulement de montagnes a lieu en ce moment dans le département de l'Isère, près de la commune de Saint-Ismier. Voici ce qu'on écrit à ce sujet au *Courrier de l'Isère* :

« Le torrent continue ses ravages; des masses énormes de pierres et d'argile, plus volumineuses encore que celles qui déjà ont envahi sept habitations, descendent par intervalles à mesure que la pluie détrempe le terrain sur les hauteurs où s'est formé l'éboulement,

» Les habitants du Mas-des-Rosas, n'osent pas se livrer au repos dans la crainte d'être surpris par le sinistre qui paraît inévitable. Cette crainte répand la consternation parmi de nombreuses familles qui ont eu déjà sous les yeux les récoltes perdues; des vignes, des arbres, ont été enfouis sous un amas de pierre et de boue qu'il sera impossible de déblayer.

C'est un spectacle bien triste de voir ces pauvres gens déménager leur modeste mobilier et aller demander asile à leurs voisins; des vieillards qui ne peuvent se décider à quitter leur habitation et qui pleurent en abandonnant leurs chaumières désolées. Et tout cela à l'entrée d'une saison qui amène tant de besoins, tant de souffrances!

— On assure que les montagnes de la Corrèze sont déjà couvertes de neige, et que sur plusieurs points de la route de Clermont la circulation devient difficile. *(Avenir National.)*

— M. l'abbé Laroque, qui a obtenu à Rochefort de si beaux succès évangéliques, vient d'obtenir du ministre de la marine, l'autorisation de visiter les autres bagnes, et d'y faire, comme à Rochefort, des retraites religieuses.

PARIS, 31 DÉCEMBRE.

— On pu remarquer le scrupule avec lequel le discours de la couronne avait évité toute allusion à nos démêlés avec le Maroc, à nos relations, quelles qu'elles soient, avec cette puissance. Ce silence a paru assez étrange au moment où un envoyé de l'empereur Abd-el-Rhaman vient d'arriver à Paris. M. Guizot, nous assure-t-on, n'a pas voulu dépenser d'avance une de ses ressources oratoires; car ce pauvre ambassadeur, qui ne s'en doute guère, paraît destiné à fournir à notre ministre un de ces dénoûments de tribune qui coupent court aux discussions embarrassantes.

A peine le diplomate africain sera-t-il installé, qu'on l'invitera à assister aux séances des chambres. On lui recommandera surtout les discussions de l'Adresse, et comme il y sera nécessairement question de l'Algérie et de son pays, on n'aura pas de peine à piquer sa curiosité et à le conduire dans le traquenard ministériel qu'on lui prépare. C'est alors, qu'au moment où l'opposition viendra demander compte au ministère de ses griefs contre l'empire du Maroc, M. Guizot, du haut de sa réserve, répondra par l'infaillible et magique formule : Les négociations sont ouvertes, la question est pendante; et de son geste altier, il designera la tribune diplomatique où le costume oriental du représentant d'Abd-el-Rhaman, attirera tous les regards.

Que pourra répondre l'opposition à cet argument en action présenté vivement? M. Guizot compte bien qu'elle gardera le silence, ou que les murmures des centres étoufferont la discussion, et les négociations dureront bien autant que la session elle-même. C'est du temps de gagné, c'est-à-dire tout, car, pour le ministère, qui a terme ne doit rien.

(Esprit public.)

— Le ministère a l'intention, à son tour, d'envoyer, au printemps prochain, une ambassade extraordinaire à la cour de l'empereur de Maroc. Cette ambassade, comme celle qui a été en Perse et en Chine, se composera d'un personnel nombreux, et après être restée quelque temps à Mequinez, auprès de l'empereur, elle visitera les points principaux de l'intérieur du pays. *(Constitutionnel.)*

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — SÉNAT. — La séance du 27 décembre a été ouverte à deux heures. Elle a été levée à quatre heures et demie.

L'acte de la séance du 24 est approuvé. On fait connaître que la commission *nominadore* a élu pour membres devant former la commission chargée de revoir le réglement intérieur du sénat : MM. le duc de Gor, Zarco del Valle, marquis de Fvlces, Ondovilla et Polo. — MM. Isturiz, baron du Solar d'Espinosa, comte de Rivadavia et Solas Omaña prêtent serment. — MM. l'évêque de Calahora, le comte Llobregal, Camaño Pardo et Jean Castille sont admis. — Le général Manso prête serment. — M. le marquis de Vallgornera lit le projet en réponse au discours de la couronne. M. le duc de Frias communique egalement le projet qu'il a rédigé. — M. le président ordonne l'impression de ces documents pour qu'ils soient distribués et qu'on puisse marquer le jour de la discussion. Après quelques débats sur l'admission de M. Juan Nicasio Gallego, dans lesquels ont pris part MM. Olavarrieta, don Miguel, Barrio, Ayuso, Santaella, Pidal, l'évêque de Coria, Castejon, le prince d'Anglona, Polo et le duc de Frias, M. Gallego est admis. M. le président annonce que lundi 29 on continuera la discussion sur des projets à l'état de rapport.

— Le 26 au soir, une réunion de plus de trente députés, a eu lieu chez M. Pacheco. On a lu le projet d'Adresse de M. Seijas Lozano, qui est en opposition avec celui de la commission. Tous les députés présents ont donné leur adhésion à ce contre-projet.

— On parle beaucoup de l'arrivée au pouvoir de M. le marquis de Viluma. On dit que M. Bravo Murillo le précèdera pour signer la chute du cabinet actuel et l'avènement du ministère Viluma.

MEXIQUE. — D'après des nouvelles de Vera-Cruz du 5 novembre, et de Mexico du 29 octobre, le revirement pacifique qui s'est brusquement opéré dans les dispositions et le langage du gouvernement mexicain, à l'égard des Etats-Unis, faisait de rapides progrès; mais, en revanche, les symptômes d'une nouvelle revolution, d'une prochaine guerre civile, devenaient chaque jour plus nombreux, plus menaçants.

Plusieurs provinces, surtout celle de Zacatecas, étaient ravagées par les tribus indiennes du voisinage. A la séance du 24 octobre, le ministre de la guerre fut appelé au sein du congrès pour y donner des explications sur l'inaction et l'impuissance de l'armée, en présence de ces hordes sauvages qui s'avançaient au loin dans l'intérieur de la république, se livrant impunément au meurtre et au pillage. Dans sa réponse, le ministre s'est borné à annoncer que des ordres avaient été donnés ponr concentrer des troupes suffisantes dans les provinces qui étaient en proie à ces devastations. Mais le secrétaire de l'intérieur prit à son tour la parole, et dans un discours plein de franchise et d'amertume, il révéla, dans toute leur nudité, les misères du pays et du gouvernement.

Le trésor est tellement épuisé que, pour l'augmentation des revenus, le gouvernement propose des innovations fiscales, principalement l'adoption d'une loi qui l'autorise à annuler les contrats faits par l'ex-président Santa-Anna avec certains capitalistes étrangers. Le ministre anglais à Mexico a déjà protesté contre une pareille loi, qui, si elle était adoptée et mise à exécution, susciterait de graves difficultés entre le Mexique et l'Angleterre.

Pour ajouter à ces embarras, il était survenu une nouvelle boutade du général Paredès. Il a refusé d'obéir à l'ordre qu'on lui avait donné de dissoudre son corps d'armée, composé de 5,000 hommes. On croyait même, à Mexico, qu'il s'était déjà proclamé dictateur et avait convoqué une convention nationale, à laquelle il devait proposer le rétablissement de la constitution fédérale.

Cette nouvelle s'était répandue au théâtre dans la soirée du 28 octobre. Ce soir-là aussi, il y avait eu dans les rues des attroupements tumultueux, et on avait placardé des proclamations qui appelaient le peuple à une révolution en faveur du régime fédéral et du nivellement des fortunes.

INDES. — Des nouvelles des Indes viennent de nous parvenir par la voie de Marseille; elles ne contiennent aucun fait saillant. L'armée anglaise, forte de plus de 50,000 hommes, reste concentrée sur la frontière du Penjab. Le gouvernement de ce dernier pays, bien qu'il se défie plus de ses propres soldats que des troupes britanniques, s'est décidé à faire de son côté une démonstration en envoyant des forces plus imposantes par le nombre que par l'organisation, occuper divers points assez rapprochés des cantonnements anglais. Cette détermination paraît, d'ailleurs, avoir été inspirée plutôt par le désir de debarrasser Lahore de la présence d'une soldatesque indisciplinée, que par une arrière-pensée d'hostilité contre le gouvernement anglo-indien.

La reine-mère ayant voulu, pour satisfaire aux exigences des troupes, mettre la main sur un trésor déposé à Godvindghar, par Runjet-Sing, les officiers gardiens du trésor l'en ont empêchée, en lui objectant que l'ordre du feu roi avait été de ne laisser sortir l'argent du fort, que pour l'employer aux besoins de l'état, dans un cas d'urgente nécessité, tel qu'une invasion étrangère, par exemple.

BULLETIN DU MATIN.

Correspondance toulonnaise de la Gazette du Languedoc.

Toulon, le 31 décembre 1845.

Il arrive toujours dans notre ville de nombreuses familles autorisées à passer en Algérie. Hier, l'*Orénoque*, frégate à vapeur, partie en courrier pour Alger, a reçu à bord 800 personnes des deux sexes; et le bâtiment à vapeur le *Tartare*, qui

---

rent, qu'en aurait-on conclu? Nous ne croyons pas qu'il soit besoin d'être bien malin pour répondre à cette question, et l'on pourrait le faire sans posséder autant d'esprit que M. E. Combes. Il nous semble que nous aurions fort logiquement prouvé que les effets obtenus par M. Laurent *n'étaient que des tours d'adresse ou le résultat du compérage*, c'est-à-dire, ce que nous avions promis de faire. On verra, dans notre compte-rendu, si l'on nous accorda la liberté qui nous était indispensable pour arriver au but que nous nous proposions d'atteindre. On jugera, en même temps, si les conditions, proposées par nous, étaient inacceptables, comme on a bien voulu le proclamer.

Cependant, nous reçumes de M. le secrétaire du Jockey-Club, M. A. de R., une lettre dans laquelle on nous faisait savoir que M. Laurent avait accepté notre défi, et que les épreuves devaient avoir lieu, dimanche, à deux heures, dans les salons de cette société.

En même temps nous fûmes instruit des fâcheuses impressions résultant de la forme de notre lettre. On nous accusait d'y avoir attaché une signification blessante pour les habitants de Toulouse. Nous n'avions pas eu cette intention, et nous crûmes qu'il était de notre devoir de le déclarer hautement. Notre déclaration parut dans la *Gazette* du 14 décembre 1845.

On a voulu voir, dans cette seconde lettre, une sorte de rétractation, touchant notre croyance au sujet du magnétisme animal, parce qu'elle heurte moins fort que la première. On s'est encore grandement mépris, ou l'on a voulu encore avoir l'air de se méprendre; nos opinions ont une base trop solide pour que nous les abandonnions aussi facilement. L'évidence, à laquelle nous ne nous refuserons jamais, pourra seule détruire notre conviction profonde et sincère.

Mais, l'heure de la séance approche; hâtons-nous, avant d'entrer, de résumer, en peu de mots, les différents genres d'expériences auxquelles M. Laurent soumet ordinairement Mlle Prudence. Il sera facile ensuite à chacun de porter un jugement sur toutes les circonstances de cette lutte bien incomplète.

Les expériences de M. Laurent (nous employons ici les expressions de M. Gaussail) se rattachent toutes à un fait unique, a la transmission de la pensée, des sensations et de la volonté, sans l'intermédiaire des agents ordinaires de cette transmission.

L'état de somnambulisme magnétique rend le sujet insensible à l'impression des corps extérieurs.

L'influence magnétique accélère les mouvements circulatoires, et, par conséquent, le nombre des pulsations artérielles.

M. Laurent, après avoir plongé Mlle Prudence dans l'état de somnambulisme, lui ordonne *mentalement* de chanter, et elle chante; il lui ordonne de cesser le chant, et elle se tait.

Il lui ordonne, toujours par la seule puissance de sa volonté, d'aller en avant, en arrière, à droite, à gauche, de s'arrêter, de lever un bras, puis l'autre ou tous les deux; et Mlle Prudence, recevant ces ordres divers, par l'intermédiaire du fluide magnétique, exécute tous ces mouvements.

La somnambule jouit de la faculté de pouvoir désigner et nommer les cartes sur lesquelles une personne, mise en rapport avec elle, fixe son attention.... Pour se mettre en rapport, il suffit de lui prendre la main ou le bras, de fixer ses regards sur elle, et d'avoir la ferme volonté de lui communiquer sa pensée. On conçoit qu'il doit y avoir beaucoup d'autres manières de se mettre en rapport.

M. Laurent prend une montre dont on a disposé les aiguilles à volonté; il regarde l'heure, communique sa pensée à la somnambule, qui aussitôt nomme l'heure indiquée par les aiguilles sur le cadran.

Une personne, mise en rapport avec Mlle Prudence, se transporte *mentalement* dans un lieu quelconque; fixe, avec une attention soutenue, les objets qui s'y trouvent, les scènes qui s'y passent, surtout la scène principale; et Mlle Prudence décrit, à mesure, et de vive voix, les lieux, les objets, les scènes que l'expérimentateur a vus dans son voyage imaginaire.

Mlle Prudence décrit, de vive voix, les scènes historiques dont la personne, qui est en rapport avec elle, sait se pénétrer énergiquement.

La somnambule a la faculté de trouver à l'eau pure le goût des liqueurs ou autres corps sapides pensés par M. Laurent ou par tout autre expérimentateur, en rapport avec elle.

On désigne, par écrit, à M. Laurent, un personnage historique dans une attitude donnée : Spartacus brisant ses fers, la mère qui supplie la lionne de Florence, la femme qui se précipite entre Romulus et Tatius dans le tableau de David, Hercule déchirant le lion, etc.; et M. Laurent, n'agissant que par sa puissante influence, fait imiter, par la pose de la somnambule l'attitude du personnage indiqué.

Voulez-vous que Mlle Prudence marche sur des roses, sur des épines ou sur des serpents? Communiquez votre désir à M. Laurent qui le lui ordonne magnétiquement; ou bien, mettez-vous en rapport avec elle, et désirez fortement. Mlle Prudence, que vous promenez à pas lents sur la scène, vous témoigne bientôt, en actrice consommée, son plaisir, sa douleur ou son effroi, par ses paroles, ses gestes et l'expression parfaite des traits de son visage.

Vous avez à la main un voile léger; vous le transformez, par la pensée, en une masse de fer; et Mlle Prudence ne peut plus le soulever; ce fardeau est au-dessus de ses forces.

Et une foule d'autres tours aussi curieux que les précédents.

Nous devons ajouter, pour ne laisser à ce sujet aucune vérité inconnue, que nous avons entendu plusieurs personnes très honorables, qui avaient assisté à plusieurs séances, faire, en hochant la tête, l'observation que certains sujets étaient indiqués un peu trop souvent, et que quelques expérimentateurs étaient un peu trop zélés.

Il est arrivé assez fréquemment que les expériences ont complétement échoué; alors le fâcheux résultat a été attribué à la fatigue de la somnambule, à la tension trop forte ou à l'insuffisante énergie de l'expérimentateur, à son incrédulité ou à sa volonté contraire, et à une foule d'autres causes que tout magnétiseur vous expliquera sérieusement.

En voilà bien assez pour donner une idée suffisamment exacte des épreuves auxquelles M. Laurent va soumettre Mlle Prudence. Nous espérons *prouver*, dans quelques instants, que cette influence et ce fluide magnétiques ne sont qu'une vaine chimère; que, s'il nous est permis de placer M. Laurent dans de telles conditions qu'il ne puisse employer, pour transmettre sa volonté ou ses impressions que l'agent prétendu, en lui laissant toute sa liberté d'action, toutes les expériences échoueront complétement; que l'on sera forcé de se rendre à l'évidence et de reconnaître que, pour obtenir ses effets, il doit nécessairement faire usage d'autres moyens.

Maintenant, abordons le compte-rendu de cette séance, dont les résultats sont attendus avec une véritable sollicitude; soyons surtout exact et sincère, et sans trop redouter les menaces de la plume *flagellante* de M. Combes, osons dire toute la vérité, quoiqu'elle doive ne pas convenir à tout le monde.

Amab. REGAMBERT, dr-médecin.

DIMANCHE 4 JANVIER 1846. — N° 2989. — 16e ANNÉE.

GAZETTE DU LANGUEDOC.

ABONNEMENTS datant du 1er et du 16 de chaque mois.

	un an	6 m	3 m
Dehors...	40	21	11
Toulouse.	36	19	10
Etranger.	48	25	13

ON S'ABONNE : Au bureau du journal, rue des Chapeliers, 13 ; chez SENAC ET DELBOY, libraires, à TOULOUSE. — AU DEHORS, chez les directeurs des postes. A PARIS, chez LEJOLIVET ET Ce, directeur de l'Office-Corresponde, place de la Bourse, 5.

Ce Journal parait tous les jours, excepté le Mercredi.

LES LETTRES TAXÉES SONT REFUSÉES

Pour ne pas interrompre son feuilleton mercredi, la Gazette du Languedoc ne commencera que jeudi prochain 8 Janvier, la publication du BOUQUET DE MARGUERITES, *roman de M. le comte de Pontmartin, et que nous avions à tort désigné sous le titre des* DEUX MARGUERITES, *dans un de nos derniers numéros.*

TOULOUSE, 4 Janvier.

Les opérations préliminaires d'organisation de la chambre des députés, ne permettront pas que la discussion de l'Adresse puisse commencer avant quelques jours. Nous n'avons pas à nous préoccuper beaucoup de la composition de la commission, car, malgré la rédaction du projet, rien ne sera plus facile que de ramener la discussion sur son véritable terrain. Aussi les interpellations ne manqueront pas; on sait déjà la faiblesse des explications qui seront données, et l'Adresse sera un peu plus précise et un peu plus développée que le document auquel elle doit répondre.

Ce n'est pas sans raison que le discours d'ouverture a gardé le silence sur les affaires du Liban. L'état désespéré, véritablement odieux, de notre influence dans ce pays, ne lui eût pas permis l'apologie de la politique inepte et avilie du 29 octobre. Plus que jamais, en effet, notre diplomatie est méprisée à Beyrouth ; plus que jamais l'agent de la Turquie se rit de notre intervention et de l'amitié qui nous lie, depuis des siècles, aux infortunés chrétiens de la montagne.

C'est un hideux tableau que celui des souffrances de ces infortunés impunément livrés à la barbarie des Druses et de la soldatesque ottomane. Etabli à Beyrouth depuis le 13 novembre, époque où il a quitté la montagne, l'insolent Chékib-Effendi, l'agent manifeste de nos adversaires en Orient, semble diriger lui-même ces odieuses boucheries et applaudir au massacre des populations maronites. Les détails suivants, que nous trouvons dans une correspondance du 5 novembre, donneront une idée des monstruosités commises :

« A Gésin, ce malheureux village situé sur les hauteurs de Saïda (Sidon), qui, dans les derniers exploits des Druses et des Turcs contre les chrétiens, fut deux fois le théâtre d'événements affreux, à Gésin, des actes infâmes viennent encore d'être commis.

» Les habitants vivaient éloignés de leur village depuis les persécutions qu'ils y avaient subies. Déjà, une fois ou deux, ils avaient été rappelés sous les promesses les plus solennelles qu'il ne leur serait fait aucun mal, et, bien qu'alors ils eussent payé fort cher leur crédulité, ils se sont laissé prendre au piége encore une fois. Rentrés dernièrement dans leur village, où, du moins, leurs champs leur fournissaient quelque nourriture, tandis qu'ailleurs ils mouraient de faim, ils étaient dans une profonde sécurité, lorsqu'une nuit un détachement de soldats musulmans et un grand nombre de Druses se repandirent à l'improviste dans ce lieu déjà souillé de tant de crimes ; ils se précipitèrent, armés, vers les maisons chrétiennes, et, en ayant brisé ou enfoncé les portes, ils s'introduisirent dans l'intérieur, s'emparèrent violemment des femmes, des filles, des jeunes garçons épouvantés, et se livrèrent à tous les excès que peut inspirer la plus brutale concupiscence.

» Huit ou dix jeunes filles et une vingtaine de garçons sont morts des suites des affreuses violences qu'ils ont subies, sans compter les malheureux qui succomberont encore.

» Le jour venu, les curés, rassemblés en hâte dans leurs églises, s'empressèrent d'adresser des prières à l'Etre éternel pour implorer sa miséricorde divine en de telles circonstances, et pour détourner, par leur ardente piété, les fléaux qui les menaçaient encore, eux et leurs ouailles. Mais, pendant qu'ils se livraient à ces pieux exercices, les brigands qui, pendant la nuit, avaient porté l'épouvante et le déshonneur dans les familles, envahirent tout-à-coup les saintes demeures de Dieu, et y commirent les plus horribles sacrilèges : calices, saints ciboires, tout ce que les temples chrétiens renfermaient de plus précieux et de plus sacré, fut foulé aux pieds, brisé ou emporté. On monta sur l'autel, et les dégradants scandales qui s'y produisirent, ne sauraient être racontés.

» Après ces scènes, que rien n'avait provoquées, il ne restait plus qu'à fuir, et c'est ce que fit la malheureuse population chrétienne de Gésin, dont quelques débris sont venus jusqu'a Beyrouth ; dans un état de nudité et de misère qui faisait pitié. »

La rougeur monte au front, lorsque, en lisant de pareilles horreurs, on songe que la France est représentée à Constantinople par un ambassadeur, en Syrie par des consuls, et que ces agents officiels demeurent (assurément par ordre) les témoins inactifs de ce drame sanglant. Mais quel est donc le rôle qu'on nous fait jouer en Orient, quelle est la condition à laquelle s'est résigné le cabinet doctrinaire ? Mieux vaudrait mille fois n'avoir fait aucune démarche, n'avoir tenté aucune négociation, que d'en être venu à cette extrémité de honte. Puisque les populations chrétiennes devaient être sacrifiées, d'une part à leurs adversaires, de l'autre au mauvais vouloir de la politique étrangère, M. Guizot eût agi beaucoup plus sagement, en laissant faire les bourreaux musulmans. Au moins, nous n'aurions pas perdu le dernier prestige de puissance qui nous restait encore en Orient, et que vient de nous enlever la plus outrageante des mystifications.

SUR LA PERTE DU BATEAU A VAPEUR LE *Papin*.

On lit dans le *Constitutionnel* :

» La nouvelle de la perte du *Papin*, sur la côte du Maroc, aux atterissages de Mazagan, a produit ce matin une sensation douloureuse. C'est depuis bien peu de temps le quatrième sinistre de ce genre qui vient frapper l'esprit d'un pénible étonnement. Le naufrage du *Papin* a été précédé à court intervalle de la perte des bateaux à vapeur le *Serpent*, le *Sphinx* et le *Groënland*.

» On se demande quelle est la cause du retour fréquent d'événements si malheureux. On cherche les moyens de prévenir dorénavant, autant du moins que Dieu et les élements le permettront, la répétition trop prompte de pareils malheurs.

» Certaines personnes insinuaient aujourd'hui que la responsabilité en devait retomber sur les officiers de notre marine. Elles prétendaient que les commandants de nos navires, habiles dans la manœuvre dificile des bâtiments à voiles, dédaignent la manœuvre des navires à vapeur; que, trop confiants dans la docilité de la machine, ils négligent de prendre leur hauteur, qu'ils ne gagnent pas le large, lorsqu'ils sont surpris par les brouillards ou par les coups de vent, et se laissent pousser vers les côtes.

» Nous n'acceptons pas, pour notre part, une pareille explication. Les officiers qui perdent un bâtiment, compromettent presque toujours leur carrière, leur réputation d'habileté, leur vie et celle des passagers et des équipages qui leur sont confiés. Ils connaissent trop bien leurs devoirs en général pour se rendre coupables d'une négligence aussi grave.

» Des jugements rendus après la perte de navires, ont prouvé que les officiers étaient ordinairement innocents d'un laisser-aller qui serait certainement très coupable. Quant au commandant du *Papin*, M. Fleuriot de Langle, qui est mort à son poste, son savoir et son courage étaient connus, et il avait acquis une expérience toute spéciale par de bons services rendus sur la côte occidentale d'Afrique.

» Mais il est probablement beaucoup plus juste de signaler les défauts de nos bâtiments que d'accuser nos officiers,

» Ainsi, on assurait aujourd'hui que les chaudières du *Papin* ont été fabriquées à Indret, qu'elles étaient beaucoup trop faibles et de dimension trop petite pour le bâtiment auquel elles étaient destinées, et qu'elles n'ont pu fournir une force de vapeur assez grande pour résister au coup de vent qui jetait le bâtiment à la côte.

» Ce n'est pas la première fois que la faiblesse et la construction défectueuse des machines sorties des usines d'Indret se manifestent. Ainsi, l'on a vu le *Cacique*, portant une machine de 450 chevaux de cette fabrique, essayer vainement de sortir de la Loire. Le *Comte d'Eu* n'a pu être affecté au service du roi, auquel il était destiné, tant sa machine et sa coque ont paru offrir peu de sécurité !

» Du reste, le ministère ne réussit pas mieux quand il achète que quand il fabrique. *Le Var*, autre navire à vapeur, qu'il avait acquis de la marine du commerce, n'a pu faire qu'avec peine le passage de Toulon à Brest; c'est, dit-on, un mauvais bâtiment. »

— Par une coïncidence singulière, la corvette à vapeur le *Papin*, qui vient de périr, est signalée dans la note du prince de Joinville, comme un des bâtiments les plus défectueux de la marine française. Les machines étaient anglaises et en désaccord complet avec le reste du navire.

La caisse d'épargnes de Paris a donné, cette année, depuis la fameuse loi qui a dérangé l'organisation primitive, le démenti le plus formel aux dispositions législatives qui l'a atteinte. Elle a en outre protesté de la façon la plus énergique contre les insultantes expressions que contient le manifeste du 27 décembre, sur la prospérité toujours croissante. Le chiffre toujours grossissant des faillites vient encore ajouter au mensonge des expressions ministérielles. Mais, pour revenir à la caisse d'épargnes, elle a remboursé, depuis le 10 mars jusqu'à ce jour, 17,456,347 fr. de plus qu'elle n'a reçu. Pour la dernière semaine de l'année seulement, le déficit a été de 1,032,270 francs, et pour le mois de décembre de 3,170,504 fr.

Quant à l'Angleterre, qui a l'esprit de nationalité le plus grand, et qui a confiance dans son existence et dans sa fortune, elle possède actuellement dans ses caisses d'épargnes, plus de 800 millions. Et pourtant il y a beaucoup de misère chez nos voisins. Qu'il faut être peu soucieux de la véritable gloire pour s'exposer à des comparaisons continuelles avec les étrangers, sans que l'avantage soit jamais pour nous. Mais aussi, que peut-on attendre d'un chef de cabinet, d'un ministre de corruption et de lâcheté ?

FEUILLETON DE LA GAZETTE DU LANGUEDOC.

MAGNÉTISME ANIMAL. (Suite.)

La séance fut ouverte par quelques mots d'explications que je crus devoir adresser à l'assemblée, soit pour repousser l'idée qu'on m'avait prêtée, d'insulter le public de Toulouse, soit pour faire ma profession de foi relativement au magnétisme animal, et pour faire connaître mes véritables intentions au sujet des expériences.

On a voulu voir dans mes paroles une sorte de rétractation ; qu'on se rappelle seulement ces mots :

— « J'ai pu assister à un grand nombre d'expériences pour » me croire autorisé à avoir une opinion arrêtée sur cette ma» tière ; cette opinion est *toute contraire au magnétisme* »

Ces paroles signifient-elles, comme le dit M. le docteur Combes, que, ayant pris conseil dans les cinq nuits précédentes, ma conviction outrecuidante se fût changée en doute ?

Encore quelques mots extraits de mon allocution :

— « J'espère enfin que, dans l'intérêt et pour la satisfac» tion de tous, je serai entièrement libre de *proposer* telle » précaution que je jugerai convenable ; sans avoir à craindre » de blesser aucune susceptibilité. Cette liberté entière est » indispensable pour acquérir une conviction intime, en fait » de magnétisme animal surtout. »

N'es-ce pas indiquer bien clairement la marche que je me proposais de suivre pour arriver à mes fins? Comment se fait-il que ceux qui avaient interprété ma première lettre d'une manière si opposée à mes dernières paroles, ne m'aient fait aucune observation ?... Et comment se fait-il encore que le mode que je proposais ne fût accueilli que par des marques d'assentiment, puisqu'on devait, dans un instant, le repousser d'une manière absolue ?...

Dans une salle voisine de celle de l'assemblée, on s'occupa aussitôt de la composition de la commission. Il fut convenu qu'elle serait de dix membres.

Je désignai M. d'Argenvilliers et MM. les docteurs Estevenet, Laramet, Espinasse, Laforgue, que je prie d'accepter mes remercîments, pour avoir bien voulu me prêter leurs concours dans cette circonstance, et mes excuses pour le désagrément que dut leur occasionner cette soirée tumultueuse et, en apparence, sans résultats immédiats.

De son côté, M. Laurent désigna MM. de Champreux, Dulac, et MM. les docteurs Gaussail, Viguerie Charles, Martin, Ferdinand.

M. Le docteur Espinasse fut nommé président de la commission, et M. Laforgue, secrétaire.

J'offris alors de soumettre mes conditions à la commission qui en délibérerait, et, dans le cas où elle les trouverait convenables, les proposerait à M. Laurent. Je demandai que toutes ces circonstances fussent consignées dans un procès-verbal ainsi que le refus ou l'admission des conditions par M. Laurent.

Ma proposition était-elle donc si exagérée ? et autorise-t-elle la *France Méridionale* à dire : « M. Regambert voulait que « les épreuves eussent lieu dans tel ordre, avec tels incidents « qu'il voudrait ?

On pria M. Laurent de donner le programme des expériences auxquelles il voulait soumettre Mlle Prudence ; il répondit *impérieusement* : « Je ne veux faire que quatre expériences; je la ferai chanter, marcher, deviner les cartes ou l'heure, et je lui ferai faire deux poses. Je veux faire les expériences sans m'arrêter, et vous, vous ferez voir ensuite comment je les aurai faites. »

On eut beau faire des observations à M. Laurent sur ce qu'il retranchait de son programme ordinaire les expériences qui auraient pu paraître les plus concluantes, telles que la reproduction des faits historiques, l'expression des sensations, l'indication des poids supposés, etc.; il répondit toujours : Je ne veux faire que les expériences dont j'ai parlé. Cependant, il ajouta : « Je la ferai chanter ici, près de cette cheminée, et elle sera dans le grand salon », mais, à mon observation que cinq membres de la commission seraient auprès de lui, et cinq autres auprès de la somnambule, il se fâcha et déclara qu'il ne voulait plus faire cette expérience ; qu'il ne la ferait chanter qu'étant lui-même dans le grand salon, derrière Mlle Prudence.

On lui demanda d'intervertir l'ordre des expériences; il s'y refusa brusquement, et alla, dans la salle de l'assemblée, se récrier sur ce qu'on voulait lui imposer des conditions ridicules.

M. Combes veut excuser le refus de M. Laurent, et cherche à nous persuader, par quelques paroles obscures, qu'il y a des inconvénients à modifier l'ordre ordinairement suivi dans les expériences magnétiques. Que M. Combes lise les détails, racontés par M. Gaussail, de quelques séances particulières, et il verra qu'on n'a pas toujours invariablement suivi le même ordre qu'on veut bien nous imposer aujourd'hui.

Il fut proposé à M. Laurent de faire chanter Mlle Prudence, sans la prévenir de ce qu'on allait exiger d'elle; il rejeta cette condition. Malgré les raisonnements à perte de vue de M. Combes, je ne puis m'empêcher de témoigner encore mon étonnement de ce refus de M. Laurent. Il a, dit-il, le pouvoir de transmettre à la somnambule les détails des scènes historiques que chacun peut, à son gré, choisir dans les annales du monde entier, et il ne peut lui faire parvenir l'ordre si simple de chanter, qu'à la condition expresse qu'elle soit prévenue de l'expérience à laquelle on la soumet ! Je ne doute pas que, sous peu de jours, Mlle Prudence ne soit exercée de manière à pouvoir satisfaire une semblable exigence.

Les débats engagés, dès le début, dans le sein de la commission, s'animaient progressivement à chaque proposition de condition et à chaque refus ; de brusques interruptions venaient, à chaque instant, augmenter le tumulte de la discussion ; et, ne pouvant s'entendre, les membres de la commission se séparèrent sans avoir pu rien statuer.

Tandis qu'on discutait encore, M. Laurent entra dans la salle de l'assemblée, tenant par la main Mlle Prudence, et alla prendre la place occupée, un instant auparavant, par un jeune homme fort distingué de la ville qui, pour faire supporter à l'assemblée impatiente la longueur des débats auxquels nous nous livrions dans la salle voisine, avait bien voulu l'amuser quelques moments, par des expériences magnétiques, sur une toute jeune fille qu'il n'avait exercée que depuis quelques jours.

Mlle Prudence était pâle et avait l'air abattu. Son despote mentor la conduisit au milieu d'un espace de quelques mètres, recouvert d'un tapis et destiné aux expériences, où il la fit asseoir sur une chaise, et la laissa ensuite reposer quelques instants.

RETRO

Encore un mot sur Lavaur : M. Louvrieu, dans son interminable épître, a gravement attaqué M Esparbié. Nous recevons de ce dernier, une lettre que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer. Ce sera, nous l'espérons bien, le dernier mot de cette affaire.

A Monsieur le Rédacteur de la Gazette du Languedoc.

Lavaur, le 31 décembre 1845.

Je regrette pour vos abonnés, que vous ayez été contraint à l'insertion d'une longue lettre, qui vous a été écrite par M. Louvrieu, et dans laquelle il essaie bien en vain, de justifier sa conduite lors des élections départementales du canton de Lavaur : l'opinion de notre localité est tellement bien éclairée, et M. Louvrieu est si connu, que quoique nommé dans cette lettre, je n'aurais pas besoin d'y répondre. Permettez-moi, cependant, de renvoyer à l'ex-sécrétaire de notre mairie, sa qualification d'infamie pour les propos qu'il tient sur moi, et de lui donner le démenti le plus formel sur tous les faits qu'il a l'impudeur de m'attribuer.

J'ai l'honneur, etc. ESPARBIÉ, ex-pharmacien.

Un de nos correspondants de Montesquieu-Volvestre, nous écrit ce qui suit, en date du 2 janvier :

« Monsieur le Rédacteur,

Les élections sont terminées dans cette commune, et tous les conseillers municipaux qui avaient donné leur démission, par suite de l'arrêté de M. le préfet, ont été réélus à la presque unanimité.

Malgré la vérité des faits relatés dans une protestation, au sujet de la non-incinération des bulletins et l'apposition de certains cachets ou empreintes sur les bulletins destinés aux électeurs de Montesquieu, le conseil de préfecture a maintenu l'élection faite à Rieux, le 23 novembre dernier, parce que le candidat heureux convient à M. le préfet.

Mais, dans le canton de Cazères, où le contraire est arrivé, ce fonctionnaire s'est empressé de charger un commissaire d'aller faire une enquête au sujet des faits mentionnés dans une protestation, et sur les huées ou insultes dont les électeurs malheureux ont été l'objet après l'élection.

Les habitants du chef-lieu de canton ont été prévenus, seulement quelques instants avant l'ouverture, que l'enquête allait commencer dans une commune assez éloignée, et lorsqu'ils se sont présentés, il leur a été répondu qu'elle était close. Les signataires de la protestation ou leurs amis ont seuls été entendus.

Voilà, monsieur le rédacteur, de la justice distributive, voilà comment M. le préfet maintient ici l'élection de M. Caseing-Laffont, et fait, à Cazères, tous ses efforts pour faire annuler celle de M. Devèse dans l'intérêt de son concurrent.

Agréez, etc. VIGUIER. »

CHRONIQUE LOCALE

M. le capitaine Clausade, de l'état-major de la 10e division militaire, vient, sur sa demande, et après 33 ans de service militaire, d'obtenir sa retraite.

M. Duchâtel, préfet du département, est parti hier pour Paris, à l'effet d'aller siéger au Luxembourg où il restera jusques vers la fin de juillet.

Les affaires administratives n'iront, certes, ni mieux ni plus mal en son absence, et ce n'est pas sur ce point qu'on récriminera ; mais les contribuables auraient bien le droit de se plaindre que rien ne soit changé au traitement du préfet voyageur. Il n'est dit nulle part, ce nous semble, que sous un gouvernement constitutionnel les fonctionnaires doivent gagner leur argent en faisant tout autre chose que ce qui leur fait allouer une part du budget. Soyez pair, si cela vous convient, mais, du moins, quand vous en remplissez les fonctions, ne soyez pas payé comme préfet. Il y a là une question de justice et de dignité à la fois.

CONSEIL MUNICIPAL.

Séance extraordinaire du 3 janvier. — (Présidence de M. Cabanis, maire.)

Présents : MM. Cabanis, Lafont, Dutemps, Laburthe, Bories, Ferradou, Vernazobres, Lafiteau, Mazoyer, Viguerie, Maguès, d'Hautpoul, Capelle, Virebent, Moisset, Arzac, Guilhot, Roquelaine, de Lartigue, Cayrel, Bahuaud, Ducasse, Doujat, Féral, Flottes, Capèle, Albert, Daunassans, Gasc et Perpessac.

Absents : MM. Milhès, Lignères, Vitry, Pagès, Massabiau, Vivent et Sans.

Le procès verbal est lu et adopté.

M. le maire soumet au conseil la demande par laquelle Mme veuve Clément sollicite le rétablissement du secours qui lui était accordé, et qu'une délibération récente du conseil a supprimé. M Capelle propose de renvoyer cette demande à une commission. Cette proposition est combattue par MM. Lafiteau, Laburthe et Ferradou ; elle est appuyée par M. Bahuaud, et adoptée par le conseil, qui procède à la nomination de cette commission, laquelle demeure composée de MM. Féral, Flottes et Guilhot.

M. le rapporteur du budget a la parole. Il propose d'arrêter le chiffre à allouer pour les alignements, à la somme de 59,359 fr. 58 c. — Adopté.

Tous les articles étant votés, les résultats en sont établis de la manière suivante :

Recettes	ordinaires....	1,468,231 fr.	50 c.
	extraordinaires,	4,000 fr.	00 c.
	Total....	1,472,231 fr.	50 c.
Dépenses	ordinaires.....	1,227,330 fr.	85 c.
	extraordinaires,	244,900 fr.	65 c.
Total égal au montant des recettes,		1,472,231 fr.	50 c.

M. le rapporteur rappelle ensuite, au nom de la commission, à M. le maire, qu'un projet d'emprunt a été voté, et qu'il est indispensable qu'il y soit donné des suites.

M. le maire répond que l'administration s'est occupée de suivre ce projet, et que, très-incessamment, il appellera le conseil à émettre un nouvel avis à ce sujet, après avoir examiné s'il ne conviendrait pas de donner plus d'extension au projet primitif.

M. le rapporteur propose au conseil d'émettre le vœu suivant :

« Le conseil renouvelle expressément le vœu que, conformément au décret du 19 janvier 1811, il existe dans chaque hospice un tour destiné à recevoir les enfants trouvés, sauf à prendre les mesures que l'autorité supérieure jugerait convenables pour faire cesser les abus qui pourraient résulter de cette mesure. »

Cette proposition est adoptée.

On vote sur l'ensemble du budget. Il est adopté à l'unanimité.

On reprend la discussion de la proposition concernant la subvention à accorder au directeur des théâtres, pour la prochaine année théâtrale.

M. Albert présente de nouveau au conseil les motifs qui ont déterminé la commission, dont il est le rapporteur, à proposer divers systèmes de direction, et à donner la préférence à celui qui consisterait à ne pas donner de subvention, en laissant au directeur la faculté de ne jouer que le drame, la comédie et le vaudeville. Il reproduit les détails qu'il a déjà fait connaître au conseil en faveur de ce système.

Une longue discussion s'engage.

M. Bories se prononce pour la représentation de tous les genres, avec une subvention de 60,000 fr.

M. Laburthe pense que la proposition de la commission équivaudrait à une fermeture de théâtre ; il est d'avis de conserver l'opéra, avec une subvention de 50,000 fr.

M. Perpesssac n'adopterait pas l'avis de la commission, mais il est fort embarassé de fixer un chiffre pour la subvention, car, avec tous les genres, il en faut une. Il attendra, pour se prononcer, que la question ait été éclairée davantage.

M. Gasc se livre à de lumineux développements sur la situation des théâtres, sur l'art et sur les artistes. Il pense que l'accroissement de la subvention est le moyen de rendre les artistes plus exigeants, et cependant, si l'on veut que tous les genres soient représentés, il faut subventionner le directeur. Membre de la commission, il a voulu avec elle mettre le conseil à même de se prononcer en lui présentant plusieurs systèmes. Si elle avait proposé une subvention de 60,000 fr., on se serait recrié contre l'exhorbitance de ce chiffre, et cependant la proposition en est faite par ceux qui, jusqu'ici, n'avaient point paru pencher pour de si grands sacrifices.

M. Albert, appuie et justifie la proposition de la commission, et répond plus particulièrement à M. Laburthe, qui rectifie son opinion sur cette proposition, en persistant néanmoins à demander une subvention de 50,000 fr.

M. Daunassans, dit qu'il résulte de la discussion, que si on est amené à proposer une subvention de 60,000 fr., c'est par suite des exigences toujours croissantes des artistes du grand opéra, et que ces exigences augmentent par suite du petit nombre d'artistes d'un mérite supérieur ; que dès-lors il faudra que les sacrifices à faire suivent la même progression ; qu'il serait convenable d'essayer de s'arrêter dans cette voie, mais, en ménageant autant que possible tous les intérêts. Ainsi il propose de laisser subsister la subvention de 30,000 f. mais sans imposer au directeur l'obligation de faire représenter le grand opéra. On jouerait l'opéra-comique, la comédie et le vaudeville.

M. Capelle propose de laisser les choses en l'état avec la subvention de 30,000 fr.

M. Lafiteau, voudrait qu'on ajournât toute détermination jusques après la décision des chambres, sur le projet de loi qui va être présenté pour les théâtres.

M. Ferradou se prononce contre toute espèce de subvention.

M. Mazoyer veut qu'on accorde un chiffre quelconque, et puisqu'on dit qu'aucun ne sera accepté, à raison de l'insuffisance, le conseil aura fait ce qu'il devait, et n'aura plus aucune responsabilité à encourir.

M. Bories persiste dans la proposition de 60,000 fr., mais à condition qu'on mettra la direction au concours.

M. le rapporteur lui fait observer que M. Lafeuillade ayant traité avec l'administration pour trois ans, M. le maire a dû, aux termes du cahier des charges, lui demander s'il entendait conserver la direction aux mêmes conditions ; mais, que M. Lafeuillade ayant répondu qu'il ne le pouvait si la subvention n'était pas augmentée, ce ne serait qu'après que le conseil se serait prononcé, et sur le refus de M. Lafeuillade, que le concours pourrait être ouvert.

M. Bories retire alors sa proposition de 60,000 fr. de subvention.

Il est plus de dix heures et demie ; le conseil juge la question trop importante, pour se prononcer avant de l'avoir plus mûrement discutée. En conséquence, la séance est levée, et la discussion sera reprise dans une autre séance.

NOUVELLES DIVERSES.

PROVINCES.

(*Correspondance toulonnaise de la* Gazette du Languedoc.)

Toulon, *le 1er janvier* 1846. — Nous avons annoncé à la hâte, hier soir, l'arrivée sur rade de la corvette à vapeur le *Lavoisier*, commandée par M. Medoni, capitaine de corvette. Ce steamer, venant de Tunis, d'où il est parti le 21, a relâché successivement à Civitta-Vecchia et à Livourne, où il a terminé sa quarantaine, et il a eu son entrée en arrivant. M. de Lagan, qui se trouvait à bord du *Lavoisier*, est descendu hier soir à terre et a expédié des dépêches au gouvernement.

Le *Lavoisier* avait à bord 17 passagers, au nombre desquels nous avons remarqué Sidi-Ben-Ayet, envoyé extraordinaire du bey de Tunis auprès du roi des Français, et plusieurs personnages composant sa suite.

Sidi-ben-Ayet est en quelque sorte l'intendant du bey ; c'est un homme important, et qui vient d'être décoré tout récemment de la légion-d'honneur. Il est porteur d'une lettre autographe de son maître et de riches présents. On l'a reçu ici avec tous les honneurs dûs à son rang. Ce matin, lorsqu'il a quitté le vapeur le *Lavoisier*, il a été salué de dix-neuf coups de canon, et ce salut a été répété par le vaisseau amiral au moment où l'embarcation que montait Sidi-ben-Ayet est entrée dans l'arsenal. Le 3e régiment d'infanterie de marine et l'artillerie de marine formaient la haie dans cet établissement, et le 19e de ligne de la porte de l'Arsenal à l'hôtel de la préfecture maritime, les autorités maritimes et militaires suivies d'un

---

Bientôt M. Laurent s'assit en face de Mlle Prudence, ouvrit les yeux d'une manière effroyable, fixa son regard farouche sur le visage de son esclave, fit, d'un air quelque peu satanique, quelques passes et contrepasses, et le somnambulisme magnétique eut lieu. Pour ajouter à l'effet des passes, M. Laurent jeta sur la somnambule un grand voile blanc, et plaça, derrière la chaise sur laquelle elle était assise, un petit réchaud contenant quelque substance résineuse et aromatique en combustion. La vapeur odorante enveloppa la magnétisée, et lui communiqua sans doute une plus forte dose de lucidité.

On constata aussitôt l'augmentation survenue dans la fréquence des pulsations artérielles, qui fut alors de 128 par minute, tandis qu'avant l'état magnétique, elle n'était que de 98.

Je dois dire ici, pour détruire l'effet merveilleux de cette expérience, qu'en accélérant les mouvements respiratoires, on peut très facilement augmenter considérablement le nombre des battements du pouls. A l'instant même où j'écris, et dans l'espace de quelques minutes, j'ai augmenté, par ce moyen, la fréquence de mon pouls, de telle manière, qu'avant l'expérience, ne donnant que 82 par minute, il en a donné 104. Si l'on joint à ce moyen l'augmentation de température, l'action des vapeurs aromatiques dont on enveloppe la somnambule, et peut être aussi l'effet de quelque boisson excitante prise un moment avant d'entrer, on peut se rendre compte assez facilement de ce phénomène sans avoir recours à des causes extraordinaires; surtout si le sujet s'y est souvent exercé. Les personnes qui ont vu Mlle Prudence, doivent se rappeler qu'elle paraissait presque constamment oppressée, et que sa respiration était ordinairement courte et rapide.

M. Laurent venait de nous dire que l'état de somnambulisme rendait insensible à l'impression des agents intérieurs. Pour constater ce fait, on proposa à M. Laurent la titillation de la luette avec les barbes d'une plume. Il s'y refusa en ajoutant que nous pouvions, si nous voulions, introduire la plume dans le nez... Pourquoi donc se refuser à la première épreuve et nous proposer la seconde?... Serait-ce parce que la somnambule est exercée à l'une et qu'on a peur qu'elle ne résiste pas à l'autre ? Serait-ce parce qu'un Coryza entretenu ou le tamponnement des fosses nasales rendrait moins impressionnable la membrane pituitaire que l'on met le plus souvent à contribution dans ces sortes d'expériences ? Le son de la voix si faible et chevrotante de Mlle Prudence, devrait-elle être attribuée à quelque cause de ce genre ?

Je proposai encore à M. Laurent de mouiller le bord des paupières de la somnambule, avec une goutte d'essence de menthe étendue d'eau, il se récria sur le danger de cette épreuve ; il parla d'irritation, d'inflammation, il parut indigné. Sa colère trouva de l'écho, et plusieurs personnes m'adressèrent en chœur un couplet charmant de reproches plus ou moins flatteurs. Une voix plus accentuée que les autres surgit du milieu de l'assemblée : « Je demanderai à M. le docteur Regambert, s'il connait l'action de l'essence de menthe sur l'œil? » Je pensai bonnement que j'étais interpellé par quelques-uns des médecins que je savais devoir assister à la séance, et je crus devoir lui répondre, autant pour sa propre satisfaction que pour apaiser les murmures excités par ma proposition, que je l'avais essayée sur moi-même, qu'on éprouvait un léger picottement, une vive sensation de froid, et un besoin irrésistible de clignoter, à moins qu'on ne fût *insensible à l'impression des agents extérieurs*, comme devait l'être la somnambule, d'après M. Laurent lui-même. Ce ne fut que trop tard que je fus prévenu que la personne qui me questionnait ainsi n'était qu'un oculiste ambulant. Si j'eusse voulu l'écouter, il m'aurait fait subir un examen en forme sur toutes les branches de l'ophthalmopathologie.

A cette occasion, M. le docteur E. Combes, renchérissant sur l'oculiste ambulant, m'adressa ces paroles flatteuses : « Est-ce » que notre cher confrère qui s'est tant occupé de magnétisme, » ignore que le somnambule lucide n'est nullement dans l'état » d'insensibilité cataleptique ? que le demi-sommeil somnam» bulique n'interrompt pas d'une manière complète l'innerva» tion organique pas plus que l'animale, et qu'il faudrait, » pour en venir à ce point, exagérer l'influence jusqu'à pro» duire un état extatique qui rendrait le sujet incapable de re» produire aucune impression ? Ce sont là cependant les pre» miers éléments de la science magnétique, et je m'étonne » que M. A. Regambert les ait oubliés. »

Je répondrai à M. Combes que ce ne fut que d'après les paroles de M. Laurent lui-même que je pensai à faire des épreuves pour constater l'insensibilité extérieure de la somnambule, que Mlle Prudence, malgré son état lucide, avait été soumise déjà à ce genre d'expériences, en séance publique ; on la pinça, on la piqua, je crois même, je n'en suis pourtant pas bien certain, qu'on lui mit sous le nez un flacon d'ammoniaque. Je dois même ajouter que quelques instants après une de ces épreuves, faites en public, on vit Mlle Prudence se frictionner furtivement le bras sur le point qu'un expérimentateur peu galant avait pincé un peu trop fort sans doute ; il faut dire aussi que Mlle Prudence resistait ordinairement avec beaucoup de fermeté.

En m'adressant à des organes que je supposais n'être point exercés déjà, et qui n'étaient point soumis à l'empire de la volonté, j'aurais probablement vaincu la résistance que peut opposer une resolution énergique.

Je prie, en outre, M. Combes de vouloir bien lire les lignes suivantes :

« Chez les somnambules magnétiques, je l'ai vue (l'insensi» bilité) souvent assez prononcée pour qu'on pût impunément » les soumettre aux épreuves les plus concluantes. Ainsi, » pour ne citer qu'un des faits dont j'ai été le témoin, j'ai » vu un magnétiseur, qui avait coutume d'endormir son som» nambule devant une réunion nombreuse, engager *tous les* » *spectateurs* à se munir d'une épingle et à l'enfoncer à l'im» proviste *dans quelque partie de son corps* que ce fût ; *le* » *somnambule chantait*, et souvent, pendant ce temps-là, on » enfonçait jusqu'à quarante ou cinquante épingles, qu'on » laissait fixées dans la chair, sans qu'on pût observer dans le » son de sa voix le plus léger trouble. »

Du magnétisme animal en France, par Alexandre Bertrand. (page 411).

M. Combes ne doit pas oublier de remarquer que l'on avait d'abord ordonné au somnambule de chanter, et *qu'il n'était pas plongé dans cet état extatique qui rendrait le sujet incapable de reproduire aucune impression.*

Il serait facile de donner par centaines des citations et des exemples de ce genre qui, du reste, ne prouvent pas l'existence du somnambulisme magnétique. J'ai vu, avec beaucoup d'autres, surtout à l'hôtel des Invalides, à Paris, des individus, auxquels nous appliquions des moxas, et certes, c'est une des

nombreux état-major, accompagnaient l'ambassadeur tunisien, tandis que suivaient de près plusieurs nègres porteurs de ses effets, et au passage du cortége, les tambours battaient au-champ et les troupes étaient au port d'arme.

Sidi-ben-Ayet porte l'uniforme d'officier-général, avec les épaulettes à la française; c'est un homme avancé en âge, mais paraissant encore assez fort; d'une corpulence d'ailleurs extraordinaire. Pendant le trajet de l'arsenal à la préfecture, il donnait le bras à M. le baron de Lagan, consul-général et chargé d'affaires de France à Tunis.

L'ambassadeur tunisien va poursuivre sa route pour Paris, où se trouveront en même temps des envoyés des deux états barbaresques qui bornent à l'est et à l'ouest nos possessions algériennes.

Il est arrivé en ville des lettres des naufragés du *Papin*; mais elles ne contiennent que des renseignements incomplets.

Le bâtiment à vapeur le *Phare*, commandé par M. Reine, lieutenant de vaisseau, parti précipitamment dans la journée du 25 décembre, est de retour sur sa rade. Ce steamer avait été réellement expédié, ainsi que nous l'avions annoncé, à Civitta-Vecchia avec des plis pressés.

Le voyage du *Phare* se rattache évidemment à la mission de M. Rossi.

Les dépêches de Rome, arrivées par le *Phare*, ont été expédiées à Paris.

PARIS, 31 DÉCEMBRE.

— Par ordonnance royale en date de ce jour, M. Redman, agent consulaire d'Angleterre à Mazagan, vient d'être nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, en récompense de la belle conduite qu'il a tenue lors du naufrage de la corvette à vapeur le *Papin*.

—Il ne sera pas inutile de prémunir nos lecteurs contre les indications de chiffres attribués à M. Billaut dans le vote de la vice-présidence. Si le *Moniteur*, le *Messager*, le *Journal des Débats* et l'*Epoque*, dont la position vis-à-vis du cabinet n'est plus douteuse, ont constaté pour cet honorable député 152 voix seulement, nous devons remarquer que le *Moniteur Parisien*, qui a aussi son petit caractère officiel, la *Presse*, et presque tous les autres journaux, ont constaté en faveur du candidat de l'opposition 162 voix; quelques journaux lui ont attribué 182 voix; mais on ne peut expliquer ce dernier chiffre que par une erreur matérielle, car ce résultat était impossible, la majorité absolue étant seulement de 177 voix. Nous ne pouvons, à cette occasion, nous défendre de regretter la composition du bureau pour la session qui va commencer. Toutes les opinions devraient être représentées parmi ceux qui dépouillent le scrutin, sinon l'on se sent entraîné vers un sentiment de défiance que les résultats recueillis aujourd'hui ne justifient que trop.

— L'Académie française vient de nommer pour son directeur M. Saint-Marc Girardin, et M. Ancelot pour son chancelier.

BULLETIN DU MATIN.

PARIS, 1er janvier.

Depuis vingt-quatre heures, toutes les musiques militaires et les tambours de tous les régiments et de toutes les légions encombrent la cour des Tuileries pour y donner, à l'occasion de la nouvelle année, les aubades les plus bruyantes.

Les visites officielles ont commencé. Mgr l'archevêque de Paris, assisté de son clergé et de quelques-uns des prélats qui se trouvent à Paris, est venu le premier complimenter le roi. Son langage, toujours empreint d'une religieuse fermeté, ressemble moins que les discours des autres corps de l'état à une harangue dictée par le cabinet. On ne peut s'empêcher d'y remarquer l'indépendance que la religion seule sait inspirer.

Puis hier soir, les dames du corps diplomatique sont arrivées dans les équipages les plus élégants, et les réceptions d'hier ont été closes après le départ du conseil-d'état.

Ce matin, tout ce qui touche à la personne du roi et de sa famille, les employés de la liste civile et des domaines privés, ont été reçus. Après eux, les ministres et les maréchaux de France.

Jusqu'ici les harangues, les compliments ont été rares; mais les députations des deux chambres et des autres corps de l'état, la municipalité de Paris, de l'armée, de la garne nationale sont venues successivement réitérer leur petit compliment, qui, communiqué à l'avance, exclut toute franchise, et empêche le trône de juillet d'apprécier l'importance et le degré des dévoûments et des affections qui se manifestent.

Nous venons de voir arriver le corps diplomatique, ayant à sa tête M. le nonce apostolique, qui représente le premier souverain du monde.

— Le roi a reçu, hier, à trois heures, M. le président Sauzet, les quatre vice-présidents, et MM. de l'Espée, de Las-Cases, Boissy-d'Anglas et Lacrosse, ainsi que les questeurs. M. le président de la chambre a fait connaître à S. M. que le bureau définitif de la chambre des députés était constitué.

—La commission de la chambre des pairs, chargée de la rédaction de l'Adresse, en réponse au discours du roi, s'est assemblée hier, et a manifesté le désir d'entendre le président du conseil et le ministre de l'intérieur. Il paraît que les ministres se rendront, samedi prochain, dans le sein de la commission.

— M. Alexandre Aguillon, ancien député du Var, est mort le 24 décembre.

— M. Bernier, receveur-général du Haut-Rhin, vient de succomber à une attaque d'apopelexie foudroyante.

— Un officier d'état-major, venant d'Algérie, est arrivé hier en poste au ministère de la guerre, porteur de dépêches qu'on dit de la plus haute importance.

— Ce matin, au marché des Innocents, l'homme au petit manteau bleu distribuait lui-même, à ses pauvres si nombreux, leurs étrennes du jour de l'an; indépendamment de la soupe quotidienne, et de si bonne qualité, sur laquelle ils peuvent compter, il leur a distribué des portions de viande et du vin en quantité suffisante, mais modérée, pour ne pas faire dégénérer cette fête de famille en une scène de désordres et de rixes déplorables. C'était un spectacle bien touchant que les vœux adressés par ces pauvres à l'homme généreux qui sait venir si convenablement à leur aide. Tous ont voulu boire à sa sante la portion qu'il leur versait; tous, lui ont adressé les vœux les plus sincères et les plus délicats, et tous le bénissaient encore après son départ.

Son émotion était visible, et partagée par les nombreux curieux, venus pour assister à cette sublime charité.

VARIÉTÉS.

LETTRE DE PARIS.

Paris, 24 décembre.

A la fin de cette année et au commencement d'une autre, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, c'est-à-dire dans le monde légal. On a dans ses poches les 80 millions prélevés sur les petites fortunes, et gagnés à la Bourse dans la superbe affaire du chemin du Nord; on a sir Robert Peel et M. Guizot pour gouverner la France, M. Sauzet pour présider la chambre, et une majorité au grand complet. Les courtisans vont disant partout que le discours a été d'une *éloquente simplicité*, et MM. Pasquier, Séguier, Portalis et autres en feront, demain, qui seront sinon simples ou du moins aussi fleuris que ceux qu'ils ont adressés, en jurant amour et dévoûment à Napoléon, au roi de Rome, à Charles X et au duc de Bordeaux. Il nous arrive un ambassadeur du Maroc, ce qui prouve la grande considération dont on jouit parmi les barbaresques, en sorte que si la France n'est pas satisfaite de tant de félicités, c'est qu'elle est aussi par trop difficile à contenter.

Comment ne pas être ému, touché, transporté, lorsqu'il y a eu dans la chambre un enthousiasme impossible à décrire? Concevez-vous ce malencontreux *Moniteur* qui, depuis cinquante-six ans, a enregistré les cris de: Vive la nation! vive la république! vive le premier consul! vive l'empereur! vive le roi! vive la charte! vive Louis-Philippe! et qui a oublié net de mentionner les cris de vive le roi des Français? Après la phrase où il est dit que les fils ont dignement porté le nom de la France! Ingrat *Moniteur*, va! est-ce ainsi que tu remplis ton rôle officiel? Aussi l'a t on condamné bel et bien à un grand *erratum*, dans lequel il fait amende honorable de son étourderie. Parlez-nous du télégraphe électrique! Il portait à Rouen les paroles à mesure qu'elles étaient prononcées, et le discours se vendait dans les rues de la vieille cité normande en même temps que sur la place de la Bourse à Paris, y compris l'enthousiasme impossible à décrire. Il est question de lui donner la croix de la légion-d'honneur.

Oui, tout est joie, bonheur et prospérité dans le monde légal. La majorité est assurée à M. Guizot, grâce aux chaises de Latour, aux Larnac, aux Dumas et à tous les autres secrétaires des commandements possibles qui sont assis à la chambre. Les dotations peuvent se présenter maintenant la tête levée; elles passeront sans la moindre difficulté. Les pensions seront le symbole, le drapeau de la session. L'opposition tout entière va essayer de faire face à l'ennemi; mais on peut lui dire comme Lafayette à l'Hôtel-de-Ville: Il est trop tard! La corruption est comme un cancer; elle gagne sans cesse et ne recule jamais. On cite deux députés de l'opposition qui se sont laissé corrompre. On en annonce d'autres. C'est si doux et si commode! Puis la quinquennalité tire à sa fin; et que deviendraient tant d'honorables qui ont passé quatre ans à voter contre, sans rien retirer de leurs peines et soins? Ils vont voter *pour*; toute peine ne doit-elle pas avoir sa récompense? Et puis, la vieille opposition a été si débonnaire, que ce serait véritablement mal que de lui garder rancune.

Mais quel bonheur est ici-bas sans mélange? Il se trame, à la chambre des pairs, des perfidies contre M. Guizot, sous l'influence de MM. de Montalivet et Molé. M. de Montalivet a la goutte, et le ministère s'inquiète de savoir quel intérêt l'intendant de la liste civile peut avoir d'être goutteux. Le nombre des pauvres augmente partout d'une manière effrayante et importune. Ces maudits légitimistes rappellent avec une maligne intention, qu'en 1817, Louis XVIII donna, pour les indigents qui souffraient de la disette, dix millions sur sa liste civile. Dix millions! A quoi pensait-il donc? C'étaient de grands prodigues que ces pricees de la branche ainée!

Et puis les catastrophes de notre marine qui perd des bâtiments à vapeur! Et les catastrophes du commerce qui compte les faillites par milliers! Et les caisses d'épargnes qui remboursent le double de ce qu'elles reçoivent! Et les revenus indirects qui diminuent! Et le *déficit* et la dette qui augmentent! Peu importe! l'abondance est au camp des conservateurs, et ils disent comme Sganarelle: «Quand j'ai bu et mangé tout mon saoul, je n'entends pas qu'on vienne me rompre la tête avec des criailleries.»

Et que se passera-t-il aux élections prochaines? On a tant crié, tant clabaudé, que ce qu'ils appelaient la corruption dans l'alliance des royalistes avec les libéraux, est devenu l'objet d'une réprobation générale. Ne viennent ils pas de faire rayer de la liste, à Redon, un procureur du roi? Un homme du ministère public était donc faux électeur? L'échec est cruel, il faut en convenir; et si l'on se met à éplucher ainsi partout les listes électorales, si on en retranche les meilleurs amis du système, si on y ajoute les vrais électeurs, qui sont ses adversaires, que deviendra la belle majorité? Non, tout n'est pas roses dans le pays conservateur et légal; il y a bien aussi de dures épines.

Helas! hélas! Marie-Amélie et les duchesses ses filles et belles-filles ont parcouru, ces jours derniers, avec la nombreuse couvée d'enfants, les magasins célèbres de Giroux, Constantin, Susse et autres; elles ont fait des emplettes auxquelles une prudente économie a présidé en même temps que le désir d'être agréables au commerce. Les journaux de toutes les couleurs ont enregistré ces visites en réclames payées. Mais l'exemple n'a pas été contagieux, et les boutiques parisiennes sont, à l'heure qu'il est, d'une solitude désespérante. On a beau multiplier les images dynastiques en *albums*, en plâtre, en bonbons, en surprises de toutes les façons, il y a une multiplication qui manque essentiellement, c'est celle de l'image principale sur l'or et sur l'argent. Les consommateurs d'étrennes, dépourvus de cette monnaie, peuvent dire à Louis-Philippe:

Votre image est partout, excepté dans ma poche.

Aussi les boutiques sont-elles pleines de tristesse, de gémissements et de bilans boiteux qui vont faire un surcroît d'occupation aux huissiers et au tribunal de commerce.

On rapporte que la nouvelle de la retraite du cabinet lord John Russell et de la réorganisation du ministère Peel, étant

---

opérations les plus douloureuses, dont les uns chantaient, sans aucune altération de la voix, pendant toute la durée de l'opération; et les autres supportaient cette douleur atroce, sans proférer un mot, sans laisser échapper une plainte ou un soupir, sans faire le moindre mouvement, sans qu'aucune contraction musculaire pût trahir leur stoïcisme.

On sait que la femme à laquelle M. Cloquet fit l'amputation du sein, la croyant plongée dans l'insensibilité magnétique, déclara, avant de mourir, qu'elle avait trompé M. Cloquet lui-même, et que sa fermeté seule lui avait suffi pour supporter cette terrible opération, sans laisser apercevoir sa douleur. Ne connaît-on pas les supplices épouvantables auxquels se condamnent quelquefois eux-mêmes les Japonnais, et la fermeté plus épouvantable encore avec laquelle ils les supportent?

En terminant cette digression déjà trop étendue, je demandera, à mon tour, à M. le docteur, champion du magnétisme ou du magnétiseur, où il veut en venir lui-même avec son verbiage vaporeux?... Nous prend-il donc tous pour des Géronte ou des Argante, en cherchant ainsi à nous en imposer par des raisonnements qui ressemblent singulièrement aux dissertations de Scapin?

Continuons notre récit.

Pour l'article des poses, expériences auxquelles M. Laurent devait, en dernier lieu, soumettre la somnambule, il lui fut proposé d'ouvrir, au hasard, un cahier renfermant la collection des gravures du Juif-Errant qu'un des membres de la commission avait porté à cet effet, de choisir un des personnages représentés dans la gravure, et de faire imiter par la somnambule l'attitude du personnage indiqué. — Nouveau refus. — Il me semble pourtant qu'il aurait été beaucoup plus facile pour M. Laurent de se pénétrer fortement de ce sujet qu'il aurait eu sous les yeux que de tout autre pour lequel on ne lui donne qu'une indication vague en très peu de mots:

Telles sont les conditions qui furent proposées à M. Laurent, et qu'il refusa d'une manière absolue. Je laisse à mes lecteurs le soin de décider si elles étaient inacceptables, surtout si l'on se rappelle le mode des expériences publiques; je laisse aussi à décider si, de leur refus, on ne doit tirer aucune conséquence.

Voyant M. Laurent se disposer à passer outre, je protestai, comme je l'ai déjà dit, et déclarai que puisque M. Laurent se refusait à m'accorder des conditions si justes, je considérais les expériences qui allaient suivre comme non avenues pour preuve de l'existence du magnétisme animal, ainsi que de ses effets; et si, plus tard, on m'a vu figurer dans quelques-unes de ces expériences, ce ne fut que pour céder aux invitations réitérées de M. Laurent et de quelques autres personnes qui m'y engagèrent, *nonobstant ma protestation*.

La première expérience fut celle du chant, et j'ai lieu de m'étonner que, dans aucun compte-rendu, on n'ait parlé d'un incident bien remarquable et bien important.

Je venais de me placer derrière M. Laurent auquel je devais donner le signal, qui consiste à le frapper légèrement sur l'épaule ou à lui tirer l'habit, etc. *Nous étions alors l'un et l'autre sur le tapis.* Il me vint dans l'idée d'imprimer au parquet une secousse un peu forte en appuyant brusquement mes deux pieds à la fois. M. Laurent surpris se retourna vivement, et tandis qu'il me parlait, je fus fort étonné moi-même d'entendre la somnambule commencer son *Ave Maria...*, et je n'avais pas encore donné le signal convenu.

Une secousse imprimée au parquet, un léger mouvement du tapis se propageant jusqu'à la somnambule, pourraient-ils se ranger parmi les moyens qu'emploie M. Laurent pour transmettre son ordre, c'est-à-dire parmi les *ficelles*? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aussitôt on releva le tapis, *sous moi seulement*, et qu'on me fit observer que je devais avoir mes pieds sur le parquet nu.

Les personnes qui étaient groupées auprès de nous purent seules apercevoir ces détails; et, confiant dans leur bonne foi, nous les prierions, s'il le fallait, d'en attester l'exactitude.

Il faut aussi qu'on sache que M. Laurent, en recevant le signal, se penche brusquement en avant et lance ses bras avec énergie. Le bruit qui en résulte, le frôlement sensible de ses vêtements, le souffle respiratoire qu'il exhale comme un taureau, le mouvement imprimé à l'air, suffiraient pour faire comprendre à la somnambule un peu exercée l'ordre qu'on veut lui donner. Qu'on ne me fasse pas dire que ce soient *positivement* là les moyens que M. Laurent met en usage; il peut en avoir mille autres aussi efficaces et moins apparents.

Dans une seconde expérience sur le chant, Mlle Prudence s'arrêta *à la fin du premier couplet*, et non pas, comme nous l'apprend M. Combes, *à la fin de la romance*. et dit: — *J'ai fini*; et cela sans que j'eusse donné le signal d'arrêt. Je témoignai mon étonnement à M. Laurent qui me répondit qu'elle ne pouvait pas recommencer cinquante fois le seul couplet qu'elle savait; et il ajouta avec esprit, aussi bien que M. Combes, qu'il lui ferait étudier quelque complainte en trente couplets au moins, pour me satisfaire à l'avenir.

Je fis remarquer, comme on l'a dit, que la somnambule ne commençait ou ne cessait le chant que quelque temps après que le signal était donné, une fois entre autres, après 35 secondes. On m'objecta que l'influence se manifestait d'abord par des contractions bien apparentes au visage, et que l'ordre *n'était perçu que quelques moments après*. Cette reponse me parut non pas convaincante mais sans réplique. Cependant, qu'on me permette de trouver le fluide magnétique bien capricieux; il transmet les ordres tantôt immediatement, tantôt après 6, 10, 15 ou 35 secondes, etc.; et quelquefois il les transmet à travers les murs, beaucoup plus vite que lorsqu'il n'y a aucun corps intermédiaire. mais j'oubliais que ces variations dépendent du degré d'énergie du magnétiseur, du degré de température ou de tout autre état de l'atmosphère, de la volonté et des intentions plus ou moins amies ou ennemies des spectateurs, etc., etc. Supposons donc que vous donniez, au milieu d'un couplet, l'ordre de cesser le chant; si la somnambule s'arrête, prodige!.... si elle le termine, prodige encore! attendu que l'ordre n'est perçu que quelques moments plus ou moins longs après qu'il est donné; et si vous ne donnez pas le signal, et que néanmons la somnambule s'arrête, prodige encore!... car elle vous dit: *J'ai fini*. Tout cela n'est-il vraiment pas prodigieux?...

Amab. REGAMBERT, de-médecin.

(La suite au prochain numéro.)

LUNDI 5 JANVIER 1846. — N° 2990. — 16e ANNÉE.

GAZETTE DU LANGUEDOC.

ABONNEMENTS datant du 1er et du 16 de chaque mois.		un an	6 m	3 m
	Dehors...	40	21	11
	Toulouse.	36	19	10
	Etranger.	48	25	13

ON S'ABONNE : Au bureau du journal, rue des Chapeliers, 13 ; chez SENAC ET DELBOY, libraires, à TOULOUSE. — AU DEHORS, chez les directeurs des postes. A PARIS, chez LEJOLIVET ET Ce, directeur de l'Office-Correspondé, place de la Bourse, 5.

Ce Journal paraît tous les jours, excepté le Mercredi.

LES LETTRES TAXÉES SONT REFUSÉES

TOULOUSE, 5 Janvier.

LETTRES D'UN RÉFORMISTE.

VI.

LE DROIT DE TOUS N'EST PAS UNE IDÉE NOUVELLE.

LA RESTAURATION.

Je trouve dans un recueil politique cette double analyse des tendances du ministère et des actes de la chambre de 1815.

« Le ministère arguait de la difficulté des temps pour consommer la spoliation des communes si avancée sous Bonaparte; il demandait à être autorisé à continuer la vente de leurs biens.

» Il demandait à disposer, comme ressource extraordinaire, des centimes additionnels réservés pour les dépenses communales et départementales, et centralisés au trésor.

» Il demandait la vente de 3 ou 400 mille hectares de bois appartenant à l'état.

» Il demandait à la propriété la moitié en sus du total des contributions foncières pour payer les créanciers des Cent-Jours.

» Il demandait une loi électorale qui, fondée sur cette phrase de Montesquieu, que *tous les pouvoirs doivent être subordonnés et dépendants*, avait pour but avoué de mettre le corps électoral sous l'influence du *pouvoir suprême*.

» Mais ces combinaisons vinrent échouer devant la force de l'intérêt national si dignement représenté par la majorité de 1815. Les débris des propriétés des communes furent sauvés de la confiscation, les centimes additionnels furent assurés aux départements et aux villes, l'indépendance des administrations communales et provinciales fut proclamée comme un principe, demandée comme un besoin de la société. La centralisation fut battue en brèche par d'éloquentes protestations. Les forêts de l'état furent conservées, la dette des Cent-Jours fut consolidée comme les autres dettes de la France; la propriété foncière ne fut pas sacrifiée aux capitalistes, la loi de servitude électorale fut détruite ; la base des deux degrés fut proposée comme moyen d'admettre à voter les Français de toutes les fortunes; enfin, tous les projets du ministère furent changés ou repoussés, et l'esprit qui les avait dictés fut confondu par la manifestation d'une raison sociale qui le dominait et le condamnait. »

Deux raisons, M. le rédacteur, m'ont déterminé à reproduire ici le résumé des travaux de la chambre de 1815. La première c'est que, par l'exemple de cette chambre puisant la logique de ses actes dans le droit de tous, on peut voir, dès à présent, combien serait utile à la propriété l'avènement d'une autre chambre animée des mêmes sentiments, et, qui, plus heureuse, appliquerait le principe que celle de 1815 n'a pu qu'invoquer. La seconde, c'est que le lecteur comprendra mieux l'enchaînement des faits qui vont suivre dans la non moins mémorable session de 1817.

L'antagonisme entre la chambre et le ministère était flagrant, implacable, et pourtant il fallait une solution; ce fut le ministère qui l'emporta, et à la date du 5 septembre 1816, parut la célèbre ordonnance dont voici le texte :

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut ;

« Depuis notre retour dans nos états, chaque jour nous a » démontré cette vérité proclamée par nous, dans une occa» sion solennelle, qu'à côté de l'avantage d'améliorer est le » danger d'innover : nous nous sommes convaincus que les » besoins et les vœux de nos sujets se réunissent pour *conserver* » INTACTE CETTE CHARTE *constitutionnelle*, base du droit public » en France, et garantie du repos général. Nous avons, en » conséquence, jugé nécessaire de réduire la chambre des dé» putés au nombre déterminé par la Charte, et de n'y appeler » que des hommes de l'âge de quarante ans. Mais, pour opérer » légalement cette réduction, il est devenu indispensable de » convoquer de nouveau les collèges électoraux, afin de procé» der à l'élection d'une nouvelle chambre des députés.

» A ces causes, nos ministres entendus, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. *Aucun des articles de la Charte constitutionnelle ne sera révisé.*

» Art. 2. La chambre des députés est dissoute. »

Les réflexions naissent en foule à la lecture de ce document, demeuré fameux dans l'histoire ; et que le libéralisme monopoleur nomma *la seconde Charte*, parce que, confirmant toutes les dispositions de la première, il constituait définitivement le privilége des électeurs à cent écus.

On se demande d'abord quelles graves raisons avaient pu déterminer Louis XVIII à se départir aussi brusquement des résolutions qu'il avait solennellement annoncées dans l'ordonnance de convocation de la chambre de 1815 ! Pourquoi faisait-il encore acte de pouvoir constituant, après avoir paru n'en vouloir plus faire lorsqu'il invitait les chambres à s'unir à lui pour une révision de la Charte ? Serait-ce que les députés s'étaient montrés infidèles à leur mission, et qu'ils auraient aggravé par leurs votes le danger de la situation première ? Mais nous avons cité les actes de la chambre et l'on a vu qu'au contraire elle avait sauvé la fortune de l'état, celle des communes et des particuliers! Serait-ce donc que, pour d'autres raisons, ces mêmes députés auraient trompé le vœu de la nation que le monarque avait dit vouloir consulter ? Mais voici ce que tout le monde peut lire dans les *Mélanges Politiques* de M. de Châteaubriand : « Une preuve de plus que l'opi» nion de la majorité de la chambre des députés était l'opinion » de la majorité de la France, c'est la réception que les dépar» tements ont faite à leurs députés. Je ne parle point des té» moignages de satisfaction donnés aux hommes les plus écla» tants ; on pourrait répondre que l'esprit de parti s'en est » mêlé ; je parle de la manière dont les députés des plus obs» curs ont été accueillis presque partout, *par cela seul qu'ils* » *avaient voté avec la majorité.*

» Si les départements avaient nommé des députés qu'ils n'ai» maient pas, il faut avouer qu'ils avaient eu le temps de re» venir de leur surprise, de reconnaître que les royalistes » n'avaient ni puissance ni faveur : alors ces départements, » mécontents eux-mêmes de tout ce qui s'était passé dans la » session, auraient pu montrer combien ils se repentaient de » leur choix. Point du tout : *ils s'en montraient de plus en* » *plus satisfaits.* »

Ainsi les députés avaient fait leur devoir, et la France applaudissait hautement à ce patriotisme qui leur avait fait réclamer l'émancipation des communes et le droit de tous. Et, si la chambre venait d'être dissoute, s'il y avait désaccord entre elle et le monarque, ce n'est point à cette chambre qu'il fallait en imputer la faute, mais bien à ces conseillers obscurs ou patents de la couronne, tels que MM. Decazes, Pasquier, de Broglie, Guizot, etc., qui, se connaissant trop médiocres pour dominer sous un régime national, avaient eu la funeste adresse de séparer le roi de la nation au moyen des maximes de la charte octroyée, et l'obligeaient ainsi à pactiser avec la révolution dont ils se portaient auprès de lui les garants nécessaires : nous rapporterons bientôt le remarquable aveu que l'un d'eux en a fait.

Mais sans trop anticiper, je reprends le fil des événements. La chambre de 1815 venait d'être dissoute, et la même ordonnance en avait convoqué une nouvelle. Si l'on eût ajouté quelque prix à l'opinion de la France, c'eût bien été le cas de la laisser s'expliquer librement. Mais qu'importe à l'agent doctrinaire ? Comme, d'après le chef de l'école, *l'électeur en action ne représente que lui même*, elle s'enquiert fort peu de ce que pense le reste de la nation : ce qu'il lui faut, ce sont des électeurs infeodés par menaces, corruption ou autrement ; et quand, au moyen de ces électeurs, elle a obtenu une chambre complaisante pour légiférer et imposer, le grand œuvre est accompli, et chacun doit constitutionnellement se tenir pour satisfait, les résultats fussent-ils même à contre sens de l'opinion des masses.

On vit bien ce mépris de la secte pour le vœu de l'immense majorité lors des nouvelles élections. La reconnaissance publique avait accueilli avec faveur les députés de 1815 revenus à leurs foyers, et certainement ils auraient été réélus sous un régime de vérité. Mais un tel événement eût été décisif contre le monopole, et pour le conjurer, il n'épargna aucun moyen.

Écoutons les plaintes énergiques, qu'à l'ouverture de la session suivante, fit entendre un député de l'ancienne majorité :

« Chacun a vu ce qui s'est passé aux dernières élections ; » chacun a vu les sujets les plus fidèles, les hommes les plus dé» voués, dépeints comme des factieux dans des feuilles distri» buées avec profusion dans nos campagnes. Nous avons vu » des agents de police intimer à des autorités, l'ordre d'éloi» gner des citoyens qu'appelait l'approbation publique, et ces » autorités intimer aux électeurs l'ordre de voter contre leur » opinion. Nous avons vu des présidents de collèges électoraux » aller solliciter des votes contre des hommes désignés, à la » fois, par le vœu de leurs concitoyens et la proscription minis» térielle. C'est ainsi que, dans plusieurs départements, les » passions ont été mises en jeu ; c'est ainsi qu'on a éloigné » des hommes qui avaient répondu à la confiance de leurs con» citoyens et qui en auraient été de nouveau investis si les » élections avaient été libres. »

Voilà comment s'exprimait M. de Castelbajac, et, pour qu'on n'accuse pas ces plaintes de partialité, à cause des opinions royalistes de leur auteur, nous citerons encore ici, indépendamment des articles quasi-officiels insérés, avant les élections, dans le *Moniteur*, cette fameuse circulaire du ministre de la police générale, qui était alors M. Décazes, aujourd'hui grand référendaire de la chambre des pairs ; circulaire approuvée et signée par Louis XVIII lui-même, et dans laquelle on recommandait aux électeurs d'éloigner de tous leurs efforts « les amis insensés du trône qui l'ébranlaient en servant le roi » autrement qu'il ne veut l'être ; qui, dans leur aveuglement, » osent dicter des lois à sa sagesse, et prétendent gouverner » pour lui. »

Ainsi rien n'avait été oublié pour écarter de la nouvelle chambre les défenseurs du droit de tous, et pour que les doctrinaires pussent enfin obtenir de la majorité qu'ils s'étaient acquise, une loi qui consacrât définitivement le monopole des cent écus, déjà écrit dans l'article 40 de la Charte.

Et le nouveau projet n'y fit faute. Rejetant, à cause des deux degrés, et, malgré l'adjonction des fonctionnaires électeurs, jusqu'au plan ministériel de 1815, il n'admettait qu'un système d'élection directe par des collèges de département, composés des seuls contribuables payant cent écus d'impositions.

C'est le système d'aujourd'hui, avec cette seule différence que les collèges de département sont remplacés par des collèges d'arrondissement, et que les cent écus sont réduits à deux cents francs.

Mais de même qu'en ce moment, l'opinion nationale s'élève avec force contre cette loi de monopole, de même, en 1817, les députés de la droite, échappés à l'ostracisme de M. Decazes, firent entendre, en faveur du droit de tous, les plus éloquentes protestations.

Ce sont là de patriotiques documents, qu'aujourd'hui surtout il importe de mettre en lumière, et c'est ce que je ferai,

---

FEUILLETON DE LA GAZETTE DU LANGUEDOC.

MAGNÉTISME ANIMAL.

(Suite et fin.)

J'avais oublié de dire qu'il avait été proposé à M. Laurent de lui donner un billet dans lequel on aurait indiqué la durée du chant ou du silence : On aurait écrit : — chant, 1/2 minutes; — silence, 1 minute 1/2 ; — chant, 1/2 minute ; — silence. — M. Laurent, une montre à la main, aurait alors fait exécuter les ordres prescrits. Il s'y opposa, disant que l'attention qu'il serait obligé de donner aux aiguilles diminuerait d'autant sa puissance magnétique. Il faut ajouter qu'il n'admet pas, comme beaucoup d'autres magnétiseurs, que sa somnambule ait une horloge dans le cerveau.

Mon confrère, M. le docteur Larramet, fut expérimentateur dans l'épreuve de la montre. Il y eut trois expériences.

Dans la première, les aiguilles marquaient cinq heures. M. Laurent prit la montre, l'examina, la plaça à deux pas derrière la somnambule, se pencha en avant, et envoya sa pensée par la poste magnétique, en même temps que son souffle respiratoire que nous trouvions beaucoup trop prononcé. Mlle Prudence parut s'agiter à l'approche de l'influence mystérieuse, et puis elle dit : ..... une..... il est une heure..... — Voyez, dit M. Laurent, une heure. — La montre marque cinq heures, dit M. Larramet. M. Laurent stupéfait regarde la montre de nouveau.... — Oh! c'est un piége! dit-il, et promenant la pièce de conviction sous le nez de quelques personnes du premier rang, il redit : c'est un piége ! c'était une montre à cuvette, et les douze heures sont ordinairement marquées, dans ces montres, vis-à-vis de la charnière, au lieu de l'être vis-à-vis du bouton. L'expérience était donc nulle.

Dans la seconde, les aiguilles marquaient une heure et demie. —..... Une... deux... une... deux, il est deux heures, dit la somnambule. Messieurs, dit M. Laurent, la somnambule a hésité entre une et deux heures, et il est une heure et demie!...

Dans la troisième, M. le docteur Larramet avait disposé les aiguilles sur deux heures et demie... Une... deux... (hésitation)... trois... quatre... cinq... etc., jusqu'à douze, et puis la somnambule recommence : Une... deux... deux... Il est deux heures... Elle ne peut indiquer la demie.

Comment se fait-il que Mlle Prudence, après avoir fait le tour du cadran, ne se soit pas arrêtée en disant : *J'ai fini?* car elle était aussi au bout du couplet. Comment se fait-il qu'elle ait recommencé à compter les heures, tandis qu'elle n'a pas voulu recommencer sa chanson ?... M. E. Combes nous expliquera tout cela. Pour moi, je crois que le souffle respiratoire de M. Laurent, qu'il rend assez bruyant, dans certains moments, pour qu'il puisse être entendu de la somnambule, et qu'il retient dans d'autres en faisant des grimaces de possédé, est, pour ces expériences du moins, un des principaux moyens qu'il met en usage.

Pourquoi M. Laurent se refusa-t-il à faire indiquer l'heure par la somnambule, sans lui faire épeler ainsi toutes celles qui la précèdent ?... Mlle Prudence n'est donc point encore assez exercée pour cela; il ne faudrait pourtant que douze signes divers ; M. Laurent trouve encore plus commode de tout faire par un seul, car, en effet, un signe seul suffit pour toutes les expériences dont je viens de parler.

Pour qui a vu Munito et les oiseaux savants, les tours de Mademoiselle Prudence doivent exciter bien peu d'admiration.

Une personne de l'assemblée fit parvenir à M. Laurent un billet dans lequel elle exprimait le désir qu'on fît faire le signe de la croix à Mlle Prudence.

M. Laurent se plaça donc ; et cette fois l'influence produisit à peu près immédiatement son effet. La somnambule fit le signe qu'on lui demandait, un peu irrégulièrement, il est vrai, et de manière à faire supposer qu'elle ne l'avait pas en habitude. Cette expérience eût pu paraître concluante si la personne qui l'avait demandée avait été un peu plus discrète, et si, pendant une demi-heure au moins, elle n'avait annoncé, à plusieurs reprises et d'une voix assez élevée pour qu'un grand nombre de personnes pussent l'entendre, le genre d'expérience qu'elle allait demander.

M. Laurent annonça qu'il allait, par la seule puissance de la volonté, faire marcher Mlle Prudence, en avant, en arrière, à droite, à gauche, comme s'il la poussait avec une barre de fer, comme s'il l'attirait avec des crochets.

M. le docteur Larramet se plaça derrière le magnétiseur pour donner le signal. La somnambule exécuta d'abord d'une manière indécise quelques mouvements en avant et en arrière, puis un peu mieux, mais elle finit par faire un assez grand nombre de pas en arrière, malgré M. Laurent qui voulait la faire obliquer à droite, ce qu'elle fit ensuite assez mal. M. Larramet déclara hautement l'expérience nulle. M. Laurent se fâcha, et s'emporta même, dans sa colère, jusqu'à l'accuser de mauvaise foi.

Ce différend m'attira un roulement d'apostrophes très-peu agréables, dominées par ces mots, partant de tous les points de la salle : « Montrez-nous les ficelles !... les ficelles !... que M. Regambert nous découvre les ficelles !... et ficelles par-ci ! et ficelles par-là !... » Tous ces cris de ficelles lancés par des voix aigres, sonores, criardes, rudes, nazillardes, se ramassant et se heurtant dans mes conduits auditifs, finirent par me boucher les oreilles et m'assourdir complétement. M. Laurent, en bon apôtre, adressa la parole aux demandeurs de ficelles, et leur dit qu'ils ne devaient point s'étonner de mon incrédulité, puisqu'il avait lui-même douté 15 ans; mais comme ils continuaient de crier, et qu'ils ne paraissaient point vouloir céder à son éloquence, il les magnétisa sans doute un peu, et le calme se rétablit graduellement.

M. Laurent m'invita alors, pour son malheur, à renouveler l'expérience précédente. Je me plaçai donc derrière lui et donnai le signal convenu pour faire tourner la somnambule à droite ; mais elle ne bougea pas... elle se contenta de s'agiter et de piétiner sur place pendant fort longtemps. Je renouvelai le

RETRO

dans ma prochaine lettre, pour stimuler l'opinion des retardataires, s'il en était encore.

Veuillez agréer, etc. UN RÉFORMISTE DU MIDI.

ANNONCES LÉGALES.

La lettre des *directeurs de l'Office Central d'Annonces* que nous avons publiée dans notre n° du 30 décembre, est une curieuse révélation d'un des plus énormes abus de notre époque. Voilà des hommes appartenant à une industrie utile, et qui, avant besoin de publicité, s'adressent, comme le veulent la justice et la raison, aux organes les plus répandus, sans distinction d'opinions. Ici l'intérêt public est d'accord avec le leur. Mais que font les tribunaux? Ils accordent le privilége des annonces légales aux feuilles qui ont le moins de souscripteurs et de lecteurs, contre le vœu même et les intérêts des citoyens qui ont besoin de publicité.

Ce n'est pas, cependant, un misérable intérêt d'argent qu'il faut voir dans cette question. Ce qui importe à la société et à l'ordre moral, c'est que, par de tels moyens, on n'introduise pas la justice dans le monde des passions politiques, c'est que là où la balance doit être tenue égale, il n'y ait pas de préférences et de préventions de faveurs et de rigueurs en dehors du droit et de la raison. Car que résulterait-il si une fois on était engagés dans cette voie? C'est que la justice devenue l'instrument d'un parti, perdrait son auguste caractère, en même temps que le respect et la confiance des peuples.

Nous apprenons que les deux réunions de journaux de la droite et de la gauche se sont occupées de cette question qui sera portée à la tribune par des députés. Elle ne peut manquer d'y élever des débats du plus grand intérêt.

La dernière et la plus monstrueuse des corruptions, serait celle de la justice. Il n'y aurait plus de sécurité pour personne. Voilà pourquoi nous combattons tout ce qui peut porter atteinte à cette grande institution sociale.

Nous extrayons, du *Courrier français*, ces observations pleines de justesse :

« Il est curieux de comparer, à cette époque de l'année, les *avis au public* publiés dans les églises de Paris, avec le langage qu'on tient devant le parlement.

Que disent les églises? — « Le nombre des pauvres est immense; la masse des besoins s'accroît chaque jour et les secours diminuent; l'hiver menace d'être encore plus dur que les précédents pour la classe ouvrière à cause de la cherté des moyens de subsistance. Il est urgent que la charité vienne en aide à la population souffrante : la maison des curés est assiégée, et leurs ressources sont insuffisantes pour soulager tant d'infortunes. »

» Que dit-on aux chambres? — « Nous n'avons qu'à nous féliciter de l'état général de notre patrie. Le développement régulier de nos institutions assure le progrès de la prospérité nationale. Le bien-être se répand dans toutes les parties de notre territoire et dans toutes les classes de la population. »

Entre deux langages si contradictoires, il y en a nécessairement un qui est faux. Est-ce celui du clergé? Non, car le clergé pénètre dans ces profondeurs du foyer où se cachent et se dissimulent toutes les misères; il n'a aucun intérêt à charger de couleurs imaginaires la situation matérielle de notre ville. Il faut donc reconnaître qu'on a mis dans la bouche du roi des paroles qui rencontrent sur tous les murs des édifices religieux un éclatant démenti.

Si les fonctionnaires publics, si les économistes du cabinet actuel ne voient pas les maux que la presse signale chaque jour, que le clergé lui-même dévoile, c'est qu'ils vivent trop à distance du peuple, c'est qu'ils habitent une sphère dorée où n'arrivent pas les cris affamés de cette sombre cohue d'indigents. Tranchons le mot, s'ils ne voient pas la misère des travailleurs, c'est qu'ils ne veulent pas la voir. »

CHRONIQUE LOCALE

Un arrêté de M. le ministre du commerce, fixe le prix moyen de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, à 24 fr. 8 c. pour les marchés de la première classe, et à 21 fr. 81 cent. pour ceux de la première section de la deuxième classe. Toulouse fait partie de ces deux classes.

On lit dans le *Journal de Toulouse* :

Notre journal a commis une erreur, en annonçant que la Société royale d'agriculture en renouvelant son bureau, avait nommé M. Desclaux, aux fonctions de secrétaire; cet honorable membre a été nommé deuxième vice-président.

Les autres journaux de Toulouse, ayant reproduit notre article, ont reproduit l'erreur où nous étions tombés.

M. le lieutenant-général Rullières est parti, l'avant-dernière nuit, pour Paris, afin de prendre part aux travaux de la chambre des pairs et à ceux du comité des inspecteurs-généraux d'infanterie, pour la formation du tableau d'avancement.

Pendant l'absence du lieutenant-général, la division sera commandée par M. le maréchal-de-camp Ballon, qui sera remplacé lui-même dans le commandement du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban, par M. le colonel de la 13e légion de gendarmerie.

M. le préfet a rendu, sous la date du 29 décembre, un arrêté pour la vente des quatre juments anglaises pur-sang dont nous venons d'annoncer l'arrivée. Voici les dispositions de cet arrêté qui règlent les opérations de la vente :

« La vente des juments ci après désignées aura lieu à l'Ecole vétérinaire de Toulouse, par-devant M. le préfet de la Haute-Garonne ou son délégué, le jeudi 15 janvier 1846, à midi, en présence de deux membres du consel général du département et d'un préposé de l'administration des douanes.

» A l'ouverture de la séance, il sera procédé à un tirage au sort, pour fixer l'arrondissement auquel chaque jument devra échoir. »

Les enchères seront ouvertes immédiatement après, sur la mise à prix de

Pour *Gloriette*,	1,600 fr.
Pour *Monime*,	1,100 fr.
Pour *Molokine*,	900 fr.
Pour *Vespérine*,	900 fr.

Chaque enchère sera de 20 fr. au moins.

Nul ne pourra enchérir, s'il ne justifie qu'il est propriétaire d'un immeuble rural situé dans l'arrondissement auquel est destinée la jument mise en vente.

Si la mise à prix d'une jument n'est pas couverte par un propriétaire de l'arrondissement auquel le tirage au sort l'aura fait échoir, elle sera livrée au plus fort enchérisseur domicilié dans le département, pourvu qu'il y possède une exploitation rurale.

» On pourra visiter, à partir du 10 janvier, à l'Ecole Vétérinaire, les quatre juments poulinières dont parle l'arrêté de M. le préfet.

Vendredi dernier, de neuf à dix heures du soir, un jeune homme de 16 ans passait dans la rue Clémence-Isaure, lorsqu'il fut accosté par un individu qui était placé sur la porte de la maison en construction appartenant à M. Fajon. Cet individu lui demanda l'aumône, et sur le refus du jeune homme, il frappa celui-ci avec un instrument tranchant et le blessa au côté gauche. Plusieurs voisins étant accourus aux cris de ce jeune homme, on le trouva couvert de sang; sa blessure est très légère. On n'a pu découvrir l'auteur de cet attentat.

NOUVELLES DIVERSES.

PROVINCES.

Dans l'espace de trois mois, près de 10,000 colons se rendant en Algérie avec secours de route et passage gratuit sur les bâtiments de l'état, sont venus s'embarquer à Toulon.

La population civile s'accroît sensiblement en Algérie depuis quelque temps. L'Espagne, les îles Baléares et Malte, envoient aussi beaucoup de monde dans nos nouvelles possessions. Espérons que bientôt, le retour de la tranquillité permettra à l'autorité supérieure d'utiliser de nouveaux éléments de colonisation.

— On lit dans l'*Avenir national* :

« La cour est toujours occupée des affaires électorales de la Creuse. En attendant la fin de ces luttes stériles, avocats et avoués se croisent les bras et maudissent sincèrement le préfet de la Creuse et M. Leyraud, qui à eux seuls absorbent les audiences depuis deux mois, sans permettre aux malheureux justiciables d'avoir leur tour. M. le premier président, prenant en considération les nombreux intérêts qui ont à souffrir de cet état de choses, avait décidé que plusieurs audiences seraient réservées toutes les semaines, pour les besoins de la justice civile. Mais M. Martin (du Nord), dont on connaît les sentiments tout particuliers pour M. Tixier-Lachassagne, a écrit à ce dernier pour lui intimer l'ordre absolu de continuer sans interruption, et toutes affaires cessantes, le jugement des procès électoraux. »

— Les membres du bureau de bienfaisance de Saint-Quentin ne pouvant plus subvenir, *avec leurs ressources ordinaires*, au besoin des indigents pendant l'hiver, *à cause du prix élevé des subsistances*, déclarent être dans la nécessité de faire un appel public à leurs concitoyens. Ils viennent d'adresser, à cet effet, une lettre à la rédaction du *Guetteur de Saint-Quentin*. Cette démarche vient fort à propos pour démontrer les *progrès de la prospérité nationale* dont parle le discours du trône.

— C'est encore pour prouver la prospérité nationale que le maire de la ville de Lille vient de communiquer au conseil municipal une demande du bureau de bienfaisance, qui, à raison de la cherté des vivres et du manque de pommes de terre, réclame un subside extraordinaire pour être mis à même de maintenir ses services sur un pied convenable, pendant le cours de l'hiver qui commence.

Pour atteindre ce but, il faudrait un supplément d'allocation de 5,000 fr. par mois, à commencer de celui courant, jusqu'en février inclusivement. On y ajouterait le produit d'une fête que l'on chercherait à organiser dans le genre de celle qui a été donnée à l'Hôtel-de-Ville, l'hiver dernier.

L'administration a applaudi aux louables intentions des membres du bureau de bienfaisance, et a cru indispensable d'allouer les 5,000 fr. demandés sur les fonds communaux de 1845.

— On lit dans l'*Hermine* de Nantes :

« Dernièrement, une imposante cérémonie a eu lieu à Saint-Servan. Un jeune ministre protestant, appartenant, dit-on, à la secte célèbre du docteur Pusey, a embrassé le catholicisme. Après un beau discours de M. l'abbé Ducreux sur l'Unité, le jeune néophyte a reçu le Baptême et l'Eucharistie au milieu du profond recueillement de la foule attirée par cette solennité.

On nous a dit que le jeune ministre qui vient d'embrasser le catholicisme avait été élève du fameux docteur Newman, dont la conversion a fait tant de bruit il y a un mois. »

— Nous lisons dans le *Mémorial de Rouen* d'hier :

« Dimanche soir, le courrier de la malle de Dieppe, qui part de Rouen vers minuit, s'aperçut, à la hauteur de la barrière du Mont-Riboudet, que son sac contenant les dépêches de Paris et de Rouen par Dieppe était perdu. Il revint immédiatement sur ses pas, mais ses recherches furent inutiles; malgré l'heure avancée, quelqu'un était passé et avait enlevé le sac. M. le directeur, prévenu de ce fait, se livra aux démarches les plus actives, mais elles demeurèrent également sans résultat.

On désespérait presque de retrouver ces dépêches, lorsque hier, dans la matinée, le sac fut rapporté au bureau par une personne qui dit l'avoir trouvé vers Déville, dans la campagne. Malheureusement celui qui le premier l'avait ramassé et l'avait emporté aussi loin avait voulu s'approprier les valeurs dont il supposait pouvoir faire usage. N'ayant pas la clé du sac, il l'avait coupé et en avait extrait les lettres, qu'il avait ouvertes, principalement celles qui, par leur volume, paraissaient contenir les objets de sa convoitise.

» Par bonheur, cette recherche ne paraît pas l'avoir satisfait, car les billets et les lettres de change que contenaient les correspondances ont été pointés et examinés, et d'après le compte fait dans les bureaux de l'administration, on est presque certain qu'aucune valeur n'a été soustraite; la nature de celles qu'on a retrouvées ne permettait guère d'ailleurs au voleur d'en faire usage. La perte matérielle ne semble donc pas devoir être grande; mais les lettres ont été décachetées et fouillées, ce qui peut, dans certains cas, être aussi désagréable que préjudiciable!

» *P. S.* Nous apprenons que l'on est sur la trace du coupable. »

— Voici une horrible histoire racontée par le *Progrès du Pas-de-Calais*.

« Dans la soirée du 20 décembre, Clapain journalier de Bé-

---

signal d'après le désir de M. Laurent; et cette fois la somnambule, après quelque hésitation, fit un magnifique demi tour à gauche. M. Laurent, furieux, s'élança au milieu de l'espace en s'écriant : « Malgré moi elle a tourné à gauche il y aurait de quoi s'arracher les cheveux! » Et, joignant bravement l'action aux paroles, il saisit son innocent toupet et le tirailla horriblement, comme s'il eût voulu s'enlever au plafond, et nous donner une idée du supplice d'Absalon. Ce ne fut que d'après la fraternelle observation d'un de mes confrères de Toulouse, qu'il se décida à ne pas dépouiller son sinciput de la partie principale du plus bel ornement de son chef.

Calmez-vous! M. Laurent, lui disait mon charitable confrère; vous savez bien que la colère nuit à l'émission du fluide magnétique.

Mais je devais porter la peine de toutes les exaspérations de M. Laurent; et, tandis qu'il se calmait, les cris : Montrez les ficelles! recommencèrent plus bruyants que jamais; j'en fus de nouveau assourdi, un peu même décontenancé, et je ne sais pas trop ce que je répondis à quelques interpellations particulières.

M. le docteur Combes, qui ne veut pas laisser échapper une seule occasion de témoigner son dévoûment à la cause magnétique, nous dit : « Dans cette expérience, Mlle Prudence tourna bravement à gauche, tandis qu'on l'attirait à droite, et donna pour cette fois une apparence de raison aux détracteurs, parce qu'elle n'a pas obéi *à une impulsion que M. Laurent était dans l'impossibilité de lui donner.* » Mais, M. Combes, s'il n'y a pas eu d'impulsion donnée, pourquoi mademoiselle Prudence n'est-elle pas demeurée immobile? ou pourquoi a-t-elle fait ce malheureux demi-tour à gauche? Il y aurait eu donc effet sans cause, et ce n'est pas encore admis. Il eût été plus sensé de votre part, mon très-cher confrère, de vous dire que l'impulsion ne pouvait être que vague, irrégulière; car, alors, nous aurions pu croire que le fluide magnétique avait perdu la carte, comme M. Laurent la tête, et comme vous-même la logique.

Au milieu du bruit, M. Laurent avait repris ses sens et son courage. Il me pria de passer avec lui dans la salle voisine, dont on fermerait la porte, et il annonça que, de derrière cette porte, il allait faire chanter la somnambule au moment où je l'ordonnerais. En effet, Mlle Prudence chanta, comme on l'a dit, 16 secondes après le signal convenu, et s'arrêta 10 secondes après le commandement.

Cette expérience m'eût entièrement converti, si j'eusse été seul derrière la porte avec M. Laurent. Mais que faisaient les trois ou quatre personnes qui étaient avec nous? que faisait surtout celle qui était placée à l'extrémité de la salle, près de la porte de sortie?

Puisque j'ai promis de dire toute ma pensée, je ne cacherai pas mon opinion sur cette expérience : je la crois le résultat de la télégraphie entre plusieurs compères; et l'un d'eux, placé dans la salle, auprès de la somnambule, l'avertit en toussant, crachant, se mouchant, soupirant, parlant à son voisin, ou par tout autre signal convenu. Mlle Prudence peut, malgré le bandeau qui lui couvre les yeux, parfaitement bien apercevoir les pieds et les jambes des personnes qui sont vis-à-vis ou à côté d'elle; ce qui doit lui servir pour une foule d'expériences.

A peine rentré dans la salle, je fus encore assailli par un horrible déluge de ficelles. Je crus cette fois en être étranglé, car en voulant répondre aux plus enragés, j'avais fini par m'enrouer de telle manière, que je ne pouvais presque plus parler. Un monsieur que je n'ai pas l'honneur de connaître, s'approcha de moi, un journal à la main, en disant d'un air courroucé : Voilà votre article; vous deviez nous montrer les ficelles!.... Impatienté, je pris le journal, et j'allais faire, à haute voix, lecture de ma lettre et la faire comprendre, si cela m'était possible, afin de procéder ensuite à l'expérience des poses; car j'étais curieux, malgré que j'eusse renoncé à mon projet, de voir comment Mlle Prudence se sortirait de cette épreuve, lorsque je m'aperçus que chacun quittait sa place. Je me retournai, et quel fut mon étonnement, en ne voyant plus M. Laurent ni Mlle Prudence : ils avaient disparu enveloppés tous les deux d'un nuage glorieux. Oh! c'est alors surtout que je fus cerné, serré, accablé par ces coquines de ficelles; la tête m'en tournait; et chacun voulait avoir le plaisir de me dire, sur le ton du reproche malveillant : — Vous deviez nous montrer les ficelles!... pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

Hélas! messieurs, vous étiez allés au Jockey-Club, dans l'espoir d'assister à un spectacle des plus extraordinaires. Recevez nos excuses pour ne vous avoir pas satisfaits; ce n'est pas tout-à-fait de ma faute si l'on vous a fait voir des bluettes, et l'on vous a joué là, ainsi qu'à moi, un fort vilain tour. Qu'il eût été drôle, en effet, de voir les tours de M. Laurent, qui n'est pas si bête qu'on veut bien le dire, et qui sait fort bien vous jeter de la poudre aux yeux; et puis, un plus malin que lui, arriver et vous détailler pièce à pièce toutes les roueries du métier!....

Cette première expérience qui vous étonne, messieurs, a été faite par le moyen de tel tour de passe-passe; je la reproduis, à vos yeux, par la seule vertu de ma baguette, et cependant vous n'y comprenez rien... — Voici monsieur, auquel vous accordiez votre estime et une confiance entière, qui vient de tousser ou de remuer le pied pour donner le signal à la somnambule, etc. Tout cela aurait été fort amusant pour vous, messieurs, j'avoue même qu'à votre place, en me voyant privé de cette charmante récréation, j'aurais été tout aussi désappointé; et que j'aurais peut-être aussi, dans ma mystification, comme vous, crié : aux ficelles! Mais, en pensant à ce mode de procéder aux épreuves qui vous promettait tant d'amusement, pourquoi n'avez-vous pas voulu comprendre qu'il était impraticable; car la première personne à laquelle j'aurais été dire, aussi poliment que possible : — C'est vous, monsieur, qui êtes le compère, m'aurait sans doute immédiatement envoyé à la figure une réponse assez énergiquement significative pour m'ôter l'envie d'adresser à toute autre le même compliment. Je sais, du moins, que c'est bien là ce que je ferais en pareille occasion.

On m'a reproché de n'avoir pas voulu faire la partie de cartes avec la somnambule, malgré l'offre de M. Laurent. Je ne comprends pas qu'une personne de bonne foi, puisse se prêter à une semblable expérience. On vous fait asseoir devant la somnambule, et vous donnez ou elle donne les cartes pour une partie d'écarté. Comme le tout se fait par la transmission de

thune, porteur d'une somme de 180 fr. et d'un effet de commerce, voyageait sur la route de cette ville à Saint Pol. Cet homme marchait d'un pas chancelant; il se soutenait à peine. La fatigue et le besoin le forcèrent enfin de s'arrêter sur le bord du chemin, à quelques kilomètres de Saint-Pol.

» Il demeura ainsi quelques heures : enfin la voiture qui va de Dunkerque à Paris, vint à passer. Il appela alors le conducteur et implora de lui la grâce d'être conduit à la ville voisine. Ses cris furent entendus; la diligence s'arrêta. Il se crut sauvé. Mais le conducteur, trompé sans doute sur l'état où il voyait le malheureux Calpain, se refusa de lui donner une place dans sa voiture.

» — Avez-vous de l'argent pour payer la diligence? lui demanda-t-il sèchement.

» A ces paroles, Clapain porta machinalement la main sur un petit sac dans lequel se trouvaient les 180 fr., et le billet de commerce, qu'on l'avait chargé de porter à Saint-Pol, et il hésita à répondre.

» — Eh bien? fit le conducteur impatienté.

» — Je n'ai rien à vous donner, répondit enfin le pauvre voyageur en baissant la tête.

» J'en étais sûr. D'ailleurs, l'administration nous défend de prendre des voyageurs la nuit sur les routes. Dormez bien.

» Et le conducteur reprit sa place sur l'impériale; la voiture s'ébrala. Caplain, les yeux pleins de larmes, écouta le piétinement des chevaux, le bruit des roues sur le gravier; puis le bruit s'éteignit, la voiture disparut. Il resta seul.

» Ainsi, cet homme avait en son pouvoir de l'argent, il le voyait, il le touchait; personne n'était là pour lui défendre d'en faire usage... Mais cet argent n'était pas à lui, c'était un dépôt confié à sa bonne foi, à son honneur, et, pour ce malheureux l'honneur avait plus de prix que la vie.

» Le lendemain on trouva la somme entière, le dépôt intact... mais Caplain n'était plus qu'un cadavre. »

PARIS, 1er JANVIER.

— Par ordonnance du roi, en date du 27 décembre dernier, rendue sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique, l'élection de M. Vivien, faite par l'académie des sciences morales et politiques, est approuvée.

— Une ordonnance du roi, d'hier 31 décembre, convoque, pour le 20 janvier prochain, à Rouen, le collége du premier arrondissement électoral du département de la Seine-Inférieure, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Cabanon, démissionnaire.

— Par un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, daté du 31 décembre, il est institué une commission chargée de proposer au ministre, pour être délibéré en conseil royal de l'Université, le programme des conférences sur l'éducation et l'enseignement prescrites par l'art 8 de l'ordonnance du 6 décembre 1845, et de fixer la partie de cet enseignement qui devra être exigée dans le concours d'agrégation et les examens des maîtres d'études.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Dubois, conseiller titulaire de l'Université, président; Guigniaut, conseiller ordinaire; Alexandre, conseiller ordinaire; Ozanam, professeur à la faculté des lettres; Vacherot, directeur des études à l'école normale supérieure.

— M. le marquis de Barthélemy a déposé sur le bureau de la chambre des pairs une pétition de cinquante habitants patentés de la ville de Paris, demandant la réforme postale.

— Les députés de l'extrême-gauche se sont avant hier réunis à la chambre, et ils ont décidé qu'ils constitueraient un comité composé de sept membres et chargé de se mettre en rapport avec les différents comités électoraux réformistes qui seront établis à Paris et dans les départements. Ce comité a été nommé; nous publierons les noms aussitôt que le vénérable Dupont (de l'Eure), qui a été choisi pour président, sera rendu à Paris.

Nous pouvons annoncer aussi que des comités électoraux se sont formés dans les douze arrondissements de Paris, et qu'ils ont nommé des délégués composant un comité central, et dans lequel toutes les nuances de l'opposition se trouvent représentées. (*National.*)

— Voici une nouvelle version sur la destitution de M. Baudon. C'est le *National* qui nous la révèle. M. Baudon, dit-on, a eu l'imprudence de laisser sur la liste des souscripteurs de la compagnie *fusionnée*, le nom d'un ministre porté sur son carnet pour 500 actions.

— Huit nouveaux auditeurs viennent d'entrer au conseil d'état. On compte parmi eux deux fils de pairs, quatre fils de députés et un fils de préfet.

— La seconde réception du ministre des affaires étrangères, a eu lieu hier. Entre autres fatuités familières à la vanité de M. Guizot, il affirmait, avec conviction et confiance, que son cabinet durerait autant de législatures qu'il le voudrait, et qu'il ne se retirerait que lorsque l'état n'aurait plus besoin de lui. Dans la pensée du ministre, ces paroles signifient : Jamais, quoiqu'il comprenne bien que le premier souhait politique, pour 1846, est fait contre lui sans aucune réserve.

— Un artiste dont le crayon a toujours été populaire, et qui a jeté dans le monde plus d'un type original destiné à survivre au temps présent, M. Charlet, vient de succomber à une maladie dont l'origine était ancienne. M. Charlet était encore dans la force de l'âge, mais sa santé était depuis quelque temps épuisée; il est mort après une agonie cruelle.

— L'orgue de l'église de Saint-Sulpice, déjà considéré en 1781 comme le plus important de l'Europe, vient d'être enrichi de tous les perfectionnements et jeux nouveaux introduits dans la facture depuis cette époque.

L'inauguration aura lieu le 22 janvier prochain.

Les principaux organistes de Paris feront entendre tour à tour les ressources et les effets puissants de ce magnifique instrument.

— La démolition des vieux bâtiments de l'Archevêché qui touchent à Notre-Dame, amène la découverte de statues ou objets d'art plus ou moins précieux que l'administration tient à conserver. Ces objets sont transportés avec soin au dépôt des marbres.

— Un israélite, bien connu des fils de famille qui escomptent l'avenir pour jouir du présent, le sieur Elie D..., vient d'être victime d'un guet-apens, tramé non contre sa personne, ce qui l'aurait médiocrement affligé, mais contre sa caisse. Dimanche matin, il voit s'arrêter sous ses fenêtres un élégant tilbury; un jeune homme de bonnes manières, en descend, et vient sonner à la porte du brave israélite. — Monsieur Elie, lui dit-il, un de mes amis m'a vanté votre rondeur en affaires; il se loue de la manière obligeante dont vous lui avez compté deux cents louis.... — Bien, bien! je sais, je sais.

— Voici ce qui m'amène : dans deux heures je serai peut-être mort d'un coup d'épée; mais peut être aussi aurai-je tué mon adversaire, En un mot; je me bats aujourd'hui, et, d'après la nouvelle jurisprudence, si je ne succombe pas, je vais être obligé de prendre la fuite. Vous comprenez que je ne puis quitter la France sans argent; il me faut six mile francs : voici des diamants qui valent trois fois cette somme. Vous sentez que je ne me soucie pas d'aller me présenter dans ce bouge que l'on appelle le Mont-de-Piété. Prêtez-moi donc ces six mille francs; j'accepte d'avance les conditions que vous me poserez.

L'israélite prit l'écrin, l'examina en connaisseur, demeura convaincu qu'il valait plus de 20.000 francs; mais il parla de la rareté de l'argent absorbé par les spéculations de chemins de fer, et, après s'être fait suffisamment presser par l'emprunteur, il compta la somme demandée, pour lui être rendue dans six mois, avec les intérêts. Le jeune homme empocha l'argent, causa quelques instants encore, lui confia ses projets s'il survivait à la rencontre qui allait avoir lieu. Le vieil israélite fut frappé de tant de confiance, et admira la tranquillité d'esprit de ce jeune homme qui allait jouer sa vie. Tout à-coup la sonnette de la porte s'agite avec violence; Elie va ouvrir, et une dame d'un âge avancé s'avance accompagnée de deux hommes.

— Ciel! ma tante! s'écria le jeune emprunteur. A ces mots, il s'élance dans l'escalier, gagne la rue, saute dans un cabriolet et disparaît.

— Messieurs, dit la vieille dame aux personnages qui l'accompagnent, faites votre devoir. Nous retrouverons toujours bien le principal coupable; mais il n'en serait pas de même de son complice s'il nous échappait. J'ai la certitude que l'écrin qui m'a été volé est ici. Cet homme est un receleur de profession.

Elie voulut s'expliquer, mais la dame n'entendit rien; il lui fallait avant tout son écrin, et elle exigeait qu'il lui fût remis sans condition. Les deux hommes, qu'à leur apparence on devait prendre pour un commissaire de police et son secrétaire, pressaient de leur côté l'israélite de s'exécuter ou de les suivre en prison. Il finit par tirer l'écrin de son bureau et par le remettre à la dame. — Bien, dit celle-ci, je suis la marquise de la Villeboitier; venez dans deux heures à mon hôtel, rue de Varennes, no 115, et, si je n'ai pu retrouver mon misérable neveu, je vous remettrai, contre son reçu, la somme que vous dites lui avoir prêtée.

Puis, se retournant vers les deux personnages qui l'accompagnaient : « C'est entendu, messieurs, dit-elle, je donne mon désistement. Retirons-nous. »

Deux heures après, Elie courait rue de Varennes; mais ce fut en vain qu'il chercha l'hôtel de la Villeboitier. Les recherches de la police n'ont pas eu un meilleur résultat que les siennes, et il gémit sur la perte de ses 6,000 fr.

— Il paraît que le gérant du consulat de France à Mossoul, M. Simon Rouet, vient de découvrir, à dix lieues de cette ville, sur la rive gauche du Tigre, des bas-reliefs assyriens du plus haut intérêt, et dans un état presque parfait de conservation.

— Vers la mi-octobre, une escadre anglaise, destinée pour l'Orégon, avait passé devant la côte occidentale de la Haute-Californie.

Le vaisseau de guerre anglais a éveillé des soupçons. Il s'y trouvait un frère de lord Aberdeen et l'un des fils de Robert Peel.

Le gouvernement a convoqué la milice pour résister à tout acte d'agression.

— Le gouvernement du Brésil vient d'adresser à celui d'Angleterre une protestation énergique et longuement motivée contre le bill du parlement qui investit les croiseurs anglais du droit de détenir et de déférer aux cours d'amirauté britanniques les négriers brésiliens comme coupables de piraterie.

— Le service télégraphique pourra, dit-on, être mis en activité de Madrid à Bayonne, au commencement du mois prochain. Comme le télégraphe marche en général assez régulièrement de Bayonne à Paris, les deux gouvernements pourront se transmettre ainsi rapidement leurs informations.

— On assure qu'un ingénieur hydrographe français, va entrer pour trois ans au service de la Bolivie, avec l'autorisation de son gouvernement.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que des agents anglais et russes s'occupent à Jassy et à Bucharest de conclure des traités pour l'exploitation des bois de construction. Les forêts de la Moldavie et de la Valachie étant très riches en bois de construction magnifiques, on croit que la France et les états maritimes allemands et surtout l'Autriche, feront concurrence aux Anglais et aux Russes.

— On sait, que le cabinet anglais, exige le remboursement des intérêts capitalisés de la partie de l'emprunt grec qu'il a prise à sa charge. Le cabinet grec, dans l'impossibilité de satisfaire à cette demande, a eu recours à la médiation de la France. Le gouvernement de la Grande-Bretagne, cédant à la demande du cabinet français, a accordé à la Grèce, un sursis d'une année.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — SÉNAT. — Dans la séance du 29 décembre, M. le président informe la chambre que la discussion du projet d'adresse commencera le 30.

Séance du 30. — M. Mediano lit le discours d'adresse présenté au nom de la commission, ainsi que celui de M. le duc de Frias.

MM. le duc Frias et Luzuviaga ont pris la parole contre le projet d'adresse qu'ont défendu MM. Tarancon, Martinez de la Rosa et Santuella.

La continuation des débats a été renvoyée au lendemain.

CONGRÈS. La séance du 30 a été ouverte à deux heures; elle a été levée à trois heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé. On envoie à la commission chargée de la vérification, les lettres par lesquelles M. Ibart, député de la province des Canaries, et M. Villaba renoncent à la charge de député. MM. Jean-Philippe Martinez Villaverde, Philippe Fernandez de Castro, Topete et Garcia prêtent serment. M. Moyano échange quelques paroles avec M. le président qui fait retarder la réunion du congrès et n'avait point mis à l'ordre du jour la discussion du projet de la loi électorale.

On lit ensuite le projet d'Adresse de la commission et celui de M. Emmanuel Seijas Lozano. La discussion est renvoyée au lendemain.

— MM. Joseph Laplana, Louis Piernas, Jean Blazquez Prieto, le comte de Torre Marguiz, le marquis de Perales, Eusèbe Bañares, Joseph Fernandez de Quesada, le marquis d'Acapulco, François Sanchez Ocaña et Léon Garcia Villareal, ont été nommés adjoints de Madrid, pour l'année 1846.

---

la pensée de M. Laurent à Mlle Prudence, il faut qu'il puisse lui-même voir les cartes qu'elle tient bien écartées à la hauteur de la tête. Le magnétiseur se tient debout derrière la chaise, et la partie se fait, tandis que M. Laurent se démène, s'agite, souffle derrière la somnambule, et que celle-ci palpe, hésite, et choisit enfin la carte qu'elle doit jouer. Et l'on aime mieux accorder à l'influence magnétique ce qu'on aurait bien plus de raison d'attribuer à des indications que M. Laurent peut facilement donner, par ses gestes, ses mouvements, et peut-être des sons, insaisissables pour le joueur, mais très-significatifs pour un sujet exercé.

En vérité, il sera bientôt temps que la Pentecôte arrive.

Dirai-je quelques mots sur la facilité avec laquelle on se laisse convaincre, et sur le peu de précautions qu'on apporte dans les expériences?... Un seul exemple me suffira. Un homme qui jouit d'une grande considération et qui occupe un poste très honorable à Toulouse, M. D..., doutait encore du magnétisme. Il prit le sage parti d'expérimenter lui-même; mais il commit l'imprudence d'attendre plusieurs jours pour faire l'expérience qu'il avait irrévocablement décidée *et dont il confia le sujet à un assez grand nombre de personnes.* Il se rendit donc auprès de Mlle Prudence et se mit en rapport avec elle. Quelle ne fut pas son admiration, en entendant la somnambule lui décrire exactement la rue dans laquelle il passait en imagination, l'hôtel devant lequel il s'arrêtait, l'entrée de cet hôtel, les appartements, etc. M. D... ne douta plus; sa conviction fut intime et sincère. M. D... est si bien pénétré de la vérité des effets magnétiques, qu'il voulut, à toute force, que son gendre, en visite chez lui, et qui souffrait d'un grand mal de tête, se soumît à ses passes qu'il prolongea assez longtemps. A la question de M. D... Eh bien! comment vous trouvez-vous maintenant? Son gendre, ne se trouvant nullement soulagé, lui répondit fort naturellement qu'il était dans le même état qu'auparavant. M. D.. s'emporta alors et s'écria : Vous ne voulez pas avouer que vous êtes soulagé; vous n'êtes pas de bonne foi!... Par le récit de l'expérience à laquelle il avait soumis Mlle Prudence, M. D... convainquit un assez grand nombre de personnes qui, à leur tour, s'appuyant de l'autorité de M. D..., dont la probité est bien connue, firent beaucoup de prosélytes à M. Laurent. Voilà comment une seule expérience, bien sujette à caution, porta la conviction dans l'esprit d'une foule de personnes de très-bonne foi. Combien de croyances qui reposent sur des bases aussi fragiles!

Quand on veut s'assurer de la réalité des effets magnétiques, on n'a, je crois, que deux écueils à redouter : les *signaux du magnétiseur et du compérage.*

En mettant un bandeau qui couvre réellement les yeux, en bouchant les oreilles avec soin, de manière que la prétendue somnambule ne puisse voir ni entendre; en *isolant convenablement* le magnétiseur et le magnétisé, en apportant dans ses recherches une juste défiance qui ne permette de s'en rapporter qu'à soi, à moins que les épreuves ne soient faites de manière que le compérage soit impossible; enfin, en expérimentant soi-même aussi souvent qu'on le pourra, on aura bientôt acquis une conviction assurée, c'est à-dire une certitude. Tant qu'on n'aura pu prendre ces précautions indispensables, et surtout quand il s'agira d'un phénomène nouveau en contradiction avec les lois connues, on devra suivre cet adage beaucoup plus poli que celui de M. le docteur Combes : *Entre les hommes qui disent oui et la nature qui dit non, il faut toujours s'en rapporter à la nature.*

Malheureusement on ne veut point agir ainsi, au sujet du magnétisme. Mille besoins, mille désirs, mille passions s'y opposent. Lorsque le magnétisme paraît, il devient une mode, et chacun veut avoir vu ou fait des expériences merveilleuses. Un *Lion* qui ne serait pas magnétiseur ou partisan du magnétisme, serait immédiatement transformé en *mouton.* Combien d'individus oracles dans leurs familles et dans les sociétés qu'ils fréquentent, s'étant laissé trop aisément convaincre, ont attesté des faits dénués de toute certitude! Comment ensuite leur faire avouer la précipitation qui les a rendus dupes?... L'amour-propre les enchaîne, et l'évidence elle-même n'aurait sur eux aucune prise. Qu'un médecin se soit laissé prendre au piége, et qu'on veuille attaquer l'objet de ses affections; aurait-il reconnu son erreur, l'amour-propre lui fait prendre la plume. Avec ou sans conviction, il invoque la rhétorique et la science, qui s'irritent et s'allient pour le combat; mais, hélas! parfois, après quelques estocades, ont les voit tomber épuisées du haut de la croyance dans l'obscurité du doute.

On a dit que cette séance était restée sans résultats. Cette assertion trahit quelques craintes. De mon côté, j'avoue que je n'ai eu ni assez de défiance avant, ni assez d'expérience et d'adresse pendant la séance pour déjouer un parti pris, et mon but n'a pas été entièrement atteint. Néanmoins, je crois, malgré une certaine apparence de *triomphe du bruit sur la raison* que le magnétisme a reçu une cruelle blessure. Bien des croyances ont été changées en doute, et bien des doutes ont disparu pour faire place à l'incrédulité.

On a insidieusement conseillé le *doute philosophique* comme le parti le plus sage; on a bien compris qu'il demeure presque toujours inactif. Il y a déjà trop longtemps que, radieux et triomphant quelques jours, puis suspecté, enfin abandonné dans un lieu, le magnétisme fuit et se relève audacieusement dans un autre, pour y subir les mêmes vicissitudes; semblable au charlatan qui, satisfait de sa recette, disparaît de la foire aussitôt qu'il craint que son imposture soit découverte. Je conseille, au contraire, de poursuivre les phénomènes, de provoquer sans cesse des épreuves sérieuses, de ne plus vouloir enfin que le magnétisme soit un *doute; charlatanisme ou vérité scientifique*, il ne doit être que l'un ou l'autre.

Quant au magnétisme qu'on publie, je le déclare *charlatanisme* et *duperie.*

En terminant, permettez moi, M. E. Combes, mon très-cher confrère, de vous adresser l'expression des regrets que j'éprouve en vous voyant déployer tant d'esprit pour une aussi peu digne cause; c'est à mes yeux un malheur vraiment déplorable. En invoquant Thémis, à propos du magnétisme, vous avez consacré mon opinion sur cette déesse païenne que je considère comme une vieille rouée qui a toujours mis du fard. Réfléchissez, mon cher confrère, qu'il ne se passera pas longtemps avant que le magnétisme soit décidément jugé à Toulouse, et que peut-être alors nous serons aussi jugés : vous, défenseur et chantre fleuri des merveilles magnétiques, et moi leur brusque détracteur.

Amable REGAMBAT, d.-m.